

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juin 2022

	<b>Page</b>
1. Appel.....	491
2. Approbation de l'ordre du jour.....	491
3. Démission.....	492
4. Assermentations.....	492
5. Communications du Vice-président.....	493
6. Communications et réponses de la Municipalité.....	494
7. Nomination de deux membres et de deux suppléants à la Commission de gestion.....	497
8. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission des finances.....	498
9. Préavis n° PR22.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- pour la réfection de l'éclairage du terrain principal du stade municipal d'Yverdon-les-Bains Rapporteur de majorité : M. Gildo DALL'AGLIO Rapporteuse de minorité: Mme Mathilde MARENDAZ.....	499
10. Préavis n° PR22.08PR concernant la gestion de la Municipalité durant l'année 2021 et les comptes de l'exercice 2021 Rapporteuse : Mme Aurélie-Maude HOFER, Présidente de la Commission de gestion Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	508
11. Préavis N° PR22.10PR concernant la 1ère série de compléments au budget 2022 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	517
12. Élections du Bureau du Conseil communal pour l'année 2021-2022.....	518
13. Motion de M. le Conseiller Sébastien NOBS « Planter des arbres d'essences majeures dans la cour du collège des Rives et dans les plates-bandes d'arbustes du parking de la patinoire en préservant du mieux possible la végétalisation existante ».....	523
Discours de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD.....	527
Discours de M. le Conseiller Laurent VUITHIER.....	528
Discours de M. le Syndic Pierre DESSEMONTET.....	528
Discours de la Présidente.....	529



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 16 juin 2022

<b>Présidence</b>	Monsieur Roland VILLARD, Vice-président								
<b>Ouverture</b>	<p>Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs, Cher public,</p> <p>Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.</p> <hr/>								
<b>1. <u>APPEL</u></b>	<p>Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.</p> <p><b>Membres excusés :</b> Mmes et MM. les Conseillers : Lionel BILLAUD, Christophe BURDET, Malory FAGONE, Anne GILLARDIN GRAF, Anne-Louise GILLIERON, Marceline MILLIOUD, Philipp MÜLLER, Claire-Lise RICHARD-DETREY, Laurent ROQUIER, Olivier SIMON-VERMOT, Fanny SPICHIGER, Giuseppe ALFONZO.</p> <p><b>Membres annoncés avec du retard :</b> Mme et M. les Conseillers : Ruben RAMCHURN, Marisa PARDO.</p> <table><tr><td>Membres présents</td><td><b>83</b></td></tr><tr><td>Membres excusés</td><td><b>14</b></td></tr><tr><td>Membres absents</td><td><b>3</b></td></tr><tr><td>Effectif actuel</td><td><b>100</b></td></tr></table> <p>Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte et je vous informe que nous la terminerons à 23h00 au plus tard ou après les élections du Bureau.</p> <hr/>	Membres présents	<b>83</b>	Membres excusés	<b>14</b>	Membres absents	<b>3</b>	Effectif actuel	<b>100</b>
Membres présents	<b>83</b>								
Membres excusés	<b>14</b>								
Membres absents	<b>3</b>								
Effectif actuel	<b>100</b>								
<b>2. <u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</u></b>	<p>En préambule, j'aimerais procéder à une modification de l'ordre du jour.</p> <p>Nous avons reçu une démission d'un Conseiller communal et de ce fait nous devons procéder à une assermentation d'un viennent-ensuite.</p> <p>Cela signifie qu'en point 3, nous aurons « Démission » et qu'en point 4 « Assermentation » avec une nouvelle numérotation de l'ordre du jour comme vous pouvez le voir à l'écran.</p> <p>La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre.</p>								
<b>Vote/modification</b>	<p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p><b>La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.</b></p>								

Au point 14 du nouvel ordre du jour, nous entendrons 4 interpellations et 4 questions comme suit :

- 14.1 Question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur les réfections des canalisations Rue Valentin-Graveline
- 14.2 Question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur la remise d'une caissette pour les échanges de livres à la Place Pestalozzi
- 14.3 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la qualité de l'air à Yverdon
- 14.4 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur Yverdon-les-ZAD
- 14.5 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur La Maison d'Ailleurs
- 14.6 Question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur le délai d'application sur la conformité avec la loi de l'égalité des femmes et des hommes
- 14.7 Question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur la stratégie du service RH de la Ville
- 14.8 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur l'Impro

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.**

---

### 3. DÉMISSION

En date du 7 juin dernier, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente, chers collègues,*

C'est avec regret que je vous annonce ma démission du conseil communal au 9 juin 2022.

En effet, ma vie professionnelle m'empêche de poursuivre mon activité au sein du conseil communal.

Je garde de bons souvenirs de mes multiples législatures et remercie profondément le bureau, les Municipaux ainsi que vous, chers collègues, pour toutes ces années communes.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Monsieur le Conseiller **Nunzio INDULSI**.

Monsieur Nunzio INDULSI a accédé à ce Conseil le 6 mai 2004 pour le groupe PLR. Monsieur Nunzio INDULSI était le premier étranger répondant aux critères de l'article 142 de la nouvelle Constitution, soit résider en Suisse depuis 10 ans au moins et être domicilié dans le Canton depuis 3 ans au moins également.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Nunzio INDULSI pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

---

### 4. ASSERMENTATIONS

La démission de M. le Conseiller Nunzio INDULSI, laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

Mme Lucia LOPES RODRIGUES, première des viennent-ensuite de la liste du PLR, né en 1984 et domiciliée à la Rue Françoise-Perret 7 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. le Conseiller Nunzi INDULSI.

Je prie Mme Lucia LOPES RODRIGUES de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par M. le Vice-président Roland VILLARD.

**Mme Lucia LOPES RODRIGUES :** « Je le promets »

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs et scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS DU  
VICE-PRÉSIDENT**

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Jean-Louis ROQUIER, papa de notre collègue M. Laurent ROQUIER.

*Décès*

Au nom du Conseil communal, je souhaite adresser à la famille de M. Laurent ROQUIER mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Naissance*

Mme Judith NOTTER s'excuse. Elle est absente pour une maternité imminente.

Au nom du Conseil communal et du Bureau, nous lui adressons tous nos vœux.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition*

« Inquiets du retard pris par la réalisation du parking souterrain de 1000 places prévu sous la place d'Armes des acteurs du commerce et de la mobilité en notre ville – issus soit du Groupe « Commerces » de la SIC, soit du Comité de l'Association STOP AUX BOUCHONS - ont créé un groupement d'intérêt qui a lancé une pétition dans la forme prévue à l'article 34 de la Loi sur les communes, pétition intitulée « Pour un centre-ville vivant, attractif et prospère à Yverdon-les-Bains. ».

Cette pétition a été mise en place dans les commerces du cœur historique ainsi que dans ceux de la rue de la Plaine. Les formulaires invitent les autorités communales à réaliser l'ouvrage projeté - et a recueilli 3712 signatures manuscrites, dont plus de la moitié sont celles de clients provenant de l'extérieur de la capitale du Nord vaudois.

L'entier des formulaires portant ces signatures ont été remis ce mercredi 15 juin contre reçu, à la 2e vice-présidente de notre Conseil communal et seront traités par le Bureau du Conseil selon la procédure prévue à l'art.34 de la Loi sur les communes. »

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Secrétariat*

Suite à nos différentes annonces pour trouver une responsable du secrétariat, nous avons décidé de privilégier une candidature interne. Les informations suivront prochainement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Fin d'année politique*

Pour clore cette année politique, nous entendrons quelques discours en fin de séance et pour la partie plus festive, je vous rappelle que la Municipalité nous invite à un apéritif qui suivra.

**6. COMMUNICATIONS ET  
RÉPONSES DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la **CO22.06** du 25 mai concernant le nouveau concept du rapport de gestion de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains et le lancement de sa version digitale.

La Municipalité a-t-elle quelque chose à rajouter à cette communication ?

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

La Municipalité a effectivement des réponses à apporter à plusieurs questions qui lui ont été posées lors de séances précédentes. Par la voix de Mme la Vice-syndique Carmen TANNER et de Mme la Municipale Brenda TUOSTO.

Je voulais également rassurer M. Laurent ROQUIER, qui malheureusement n'est pas là, mais sur le fait que nous n'avons pas oublié les deux questions qu'il a posées. L'une sur le parking de la Place d'Armes et l'autre sur la politique de subvention de la Ville, lesquelles sont en préparation et en rédaction auprès des services de la Ville. Elles seront communiquées au Conseil, en tout cas avant la tenue du prochain Conseil le 8 septembre prochain. Pour le reste, je vous propose de passer la parole à mes deux collègues.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Je vais répondre premièrement à la question de M. ROQUIER autour de l'assemblée citoyenne. Ces questions permettent de faire un point concernant l'élaboration du plan climat et, plus largement, sur la thématique de la participation.

Tout d'abord, il s'agit de vous rassurer. La Municipalité souhaite consulter ce Conseil communal avec le tissu associatif yverdonnois en lien avec le climat. D'ailleurs, nous reportons l'atelier qui était prévu le 27 juin afin de bénéficier d'un peu plus de temps pour approfondir et finaliser les propositions que nous souhaitons vous soumettre.

Par contre, la participation de la société civile reste un enjeu important. La Municipalité tient à cœur de consulter les habitants et habitantes sur les projets d'envergure comme on le fait déjà dans de nombreuses thématiques. Dans le cadre du plan climat, et vu l'actualité des enjeux, il apparaît important d'associer la société civile. La mise en œuvre du plan climat aura un impact sur le territoire dans son ensemble et touchera chacun et chacune dans sa vie quotidienne.

Un des enjeux majeurs sera de créer de l'adhésion autour des mesures visant davantage un bien-être collectif. La co-construction de cette démarche avec la population est donc primordiale. Mais proposer des solutions adaptées aux enjeux climatiques nécessite en premier lieu d'avoir bien compris les tenants et aboutissants, ce qui demande une phase d'écoute et d'apprentissage. Le modèle de l'assemblée citoyenne permet justement de laisser du temps aux habitants et habitantes, tirés au sort, pour se familiariser avec les enjeux, s'informer auprès d'experts de la thématique afin que, dans un deuxième temps, de délibérer de façon éclairée. Le but d'une telle expérience est aussi de garantir l'égalité et la diversité des participants via un tirage au sort et permettre ainsi aux habitants de participer au débat public et d'avoir un impact sur l'action politique sans le côté partisan. Ces dernières années, la Ville a proposé plusieurs démarches participatives. Par exemple, lors de la mise à jour de l'Agenda 21 avec la démarche « Votre Ville, vos idées » ou tout dernièrement pour le projet « Espace à 5 minutes ». Ces deux exemples ont permis de récolter des avis et des idées. Lors des ateliers des démarches plus classiques, ce sont plutôt les personnes intéressées et déjà sensibilisées qui participent.

Or, comme dit précédemment, ce qui nous intéresse, vu les défis liés au climat, c'est de recevoir un avis d'un groupe hétérogène et représentatif de la population. Ainsi, les buts d'un Conseil citoyens tiré au sort sont donc de solliciter, entendre, d'aller chercher des habitants et habitantes je dirais ordinaires, représentatifs de notre population.

Deuxième point, le Conseil citoyen a pour tâche d'analyser un enjeu de société important. Ils seront donc accompagnés par des professionnels et rencontreront des experts pour se forger un avis

objectif.

Troisième point, les participants du Conseil citoyens vont donner de leur temps pendant un week-end complet à la question climatique cela passe par de la formation aux enjeux et à ses questions. Le but n'est pas d'avoir un débat politique, mais un regard critique, le processus est transparent et sa neutralité est garantie par l'impartialité des modérateurs et modératrices.

Je vais vous donner maintenant quelques explications autour de la constitution de ce Conseil citoyen. La première étape, parce que c'est l'objet de la question de M. le Conseiller ROQUIER, la première étape c'est une sélection aléatoire pure. En gros, 2'000 personnes de plus de 16 ans ont été choisies aléatoirement dans le registre de résidents et résidentes de manière aléatoire purement, parmi les plus de 21'000 personnes de plus de 16 ans, étrangers/étrangères inclus et ont reçu une invitation pour participer au tirage au sort afin de constituer un groupe de 22 personnes. La deuxième étape c'est le tirage au sort stratifié. Ce tirage au sort, pour constituer le Conseil citoyen de 22 personnes, est un tirage au sort stratifié c'est-à-dire que le tirage se réalise dans des catégories définies. Genre, âge, niveau de formation, fréquence de participation aux votations, sensibilités politiques, etc. Néanmoins, on y ajoute des quotas de stratification - là j'espère que je ne vais pas vous perdre - des quotas de stratification c'est pour un certain nombre de catégories ceci pour corriger des biais d'auto-sélections. Ces quotas de stratification ne sont pas choisis, mais ils sont évalués selon les données démographiques et socioéconomiques de la population. Ainsi par exemple, on sait que les personnes avec un niveau de formation élevé et un fort intérêt pour la politique, une fois tiré au sort, répondent davantage positivement par rapport aux personnes avec un niveau plus bas de formation et un taux de participation plus faible aux élections et votations. Les quotas de stratification permettent ainsi de corriger ces biais. À la fin de ce processus, nous avons une haute représentativité de l'hétérogénéité de la population yverdonnoise.

Le tirage au sort sera public. Vous êtes d'ailleurs toutes et tous cordialement invités ce sera l'occasion de découvrir davantage cette démarche afin d'assurer toute transparence et neutralité. Il aura lieu le mercredi 29 juin à 18h30 à l'Aula Magna. Toute la méthodologie de la démarche est assurée par le Professeur Nenad Stojanović, politologue à l'université de Genève. Le nom des personnes tirées au sort ne sera pas communiqué le 29 juin, uniquement le code assigné. En accord avec les membres du Conseil citoyen, les profils des participants et participantes seront dévoilés à l'issue du processus.

À la question : est-ce que, aux yeux de la Municipalité, le Conseil communal ne représente plus la population ou n'est plus assez représentatif ? A cette question, certains sociologues et politologues vous répondraient que dans un sens effectivement le Conseil communal n'est pas représentatif, au sens strict du terme, de la population bien que démocratiquement élu par le corps électoral. Ainsi seule une partie de la population a le droit de vote et sur cette partie de la population seule une minorité vote effectivement et donc a participé à l'élection de ce Conseil communal. Maintenant, ce que la Municipalité vous répond et avec elle le droit et également les milieux académiques, c'est qu'il s'agit de deux conceptions de la représentation différente. Chacune a sa légitimité. Le Conseil communal est élu par les ayants de droits de vote, donc les élus/élues, qu'ils sont censés représenter leurs électeurs, voire leur parti de référence et/ou de groupes d'intérêts. C'est la conception substantielle de la représentation. Mais pas tout le monde a le droit de vote et le taux de participation aux élections est très bas. Aux élections municipales de mars dernier ainsi il n'était que 35%. De plus, souvent un parlement n'est pas vraiment le miroir de la société en termes de catégories représentées : peu de femmes, peu de personnes avec des revenus bas à moyens, peu de personnes issues de la migration. Un Conseil tiré au sort par contre permet de réaliser la conception descriptive de la représentation. Il est le véritable miroir de la société. En outre, ses membres ne sont pas censés représenter les intérêts particuliers d'un parti ou d'un groupe d'intérêt, mais essayer de voir quel est l'intérêt général et, dans leurs discussions, faire l'effort de se mettre dans la peau des autres personnes qui ont une opinion différente. Nous avons aussi pu s'apercevoir d'expériences similaires pour information on voit qu'un forum citoyen a été fait dans le canton de Genève. Trois expériences ont été faites dans des villes similaires à la nôtre, soit Sion, Bellinzona et Uster et tout dernièrement à Olten il y a eu le lancement de la première assemblée citoyenne suisse laquelle à la mission de définir ce à quoi ressemblera le système alimentaire de demain.

Et maintenant finalement quant à la question concernant le budget. Nous avons un mandat d'accompagnement de CHF 43'500.- qui comprend la mise sur pied du Conseil citoyen, le suivi méthodologique par le professeur en question, l'accompagnement de Bio & Co pour l'organisation et l'animation de deux week-ends de travail qui seront encadrés par des professionnels, la rédaction du rapport final, auquel il faut ajouter des budgets des frais supplémentaires comme le défraiement des participants, les frais d'envoi, les collations et les possibles défraiements des experts. Le tout s'avoisine à CHF 60'000.-. Pour information à Uster la démarche a coûté près de CHF 100'000.- tout comme celle dans le canton de Zürich. Voilà pour répondre de manière étayée à cette question.

J'enchaîne, si vous le voulez bien M. le Président, sur la deuxième question de M. le Conseiller ROQUIER concernant les terrasses. En séance du 11 mai dernier, la majorité de la Municipalité... je vais peut-être vous reposer le contexte de la question. Il s'agit de la suppression de trois places de parc devant le Kalaya pour la mise en place d'une terrasse demandée par l'établissement.

Donc en séance du 11 mai dernier, la majorité de la Municipalité a préféré soutenir la demande déposée en juillet 2021 par le Kalaya en autorisant, sous forme de test non reconductible, pour une durée de maximum 6 mois et sous certaines conditions. Et voici pour répondre aux différentes questions :

La première : est-ce que tous les autres restaurants qui vont faire une demande similaire obtiendront une réponse positive de la Municipalité ? Réponse : toute demande similaire sera examinée au cas par cas et étudiée par les services compétents soit la Police des constructions, la Police du commerce, mobilité et STE. La Municipalité a précisé cette manière de procéder en attendant une stratégie concernant le développement des terrasses au centre-ville.

Deuxième question : quid si d'autres types de commerces souhaiteraient y mettre leurs étalages ? Sur des places de parc donc. La Municipalité prendra une décision circonstanciée selon la nature de l'activité et si elle participe activement à l'animation de l'espace public.

Troisième question : quels sont les critères de décision de la Municipalité ? Comme dit, la Municipalité est entrée en matière pour une phase test en 2022, donc par principe toutes les demandes futures sont autorisées en 2022 de manière exclusive. L'idée étant de tirer un bilan de ces terrasses à la fin de l'année. Dans ce sens, l'autorisation établie pour le Kalaya contenait les conditions suivantes : location temporaire du 30 mai au 30 octobre 2022, soit cinq mois d'un seul tenant, location non reconductible et un usage unique, usage sur trois places de parc, la terrasse, les éléments de protection latéraux et le sol devront être en bois suisse, des bacs plantés sont exigés sur le pourtour supérieur des protections latérales, le mobilier est identique à celui de la terrasse, aucune publicité tolérée, passage garanti d'1m50 sur le trottoir entre terrasse actuelle et terrasse sur place du parc, demande de réservation des places de parcs concernées à faire dix jours à l'avance, rangement et nettoyage à minuit au plus tard, aucune diffusion de musique, location au prix de CHF 15.- par place et par jour, facture mensuelle, en cas de non-paiement ou de non-respect l'autorisation sera immédiatement retirée.

Quelles sont les conditions pour les commerçants ? La même chose.

Et dernière question, existe-t-il un règlement qui éviterait toute décision arbitraire ? A ce stade, aucun règlement n'a été rédigé comme dit, la Municipalité ayant validé le principe de traiter au cas par cas les demandes et de manière temporaire et dans l'attente d'une stratégie.

Voilà, j'en ai fini et je cède peut-être la parole à ma collègue Mme Brenda TUOSTO.

### **Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Pour répondre à la question de Mme Apolline CARRARD sur le projet de halte au PST.

Quelles actions ont été entreprises par la Ville ou Agglo-Y depuis la validation de l'étape d'aménagement EA35 en juin 2019 ? Pour ceux qui ne savent pas, EA35 c'est l'étape d'aménagement 2035 du réseau ferroviaire donné par la Confédération qui a pour but d'éliminer les goulets d'étranglement sur le réseau ferroviaire. Le Parlement a approuvé en 2019 des investissements d'environ 12 milliards de francs et des projets vont se développer ces prochaines années. La volonté de réaliser cette halte a été réaffirmée dans le projet d'agglomération de

quatrième génération déposé en septembre 2021 dans une vision coordonnée avec le développement du PST. Aucune remise en question n'a été identifiée à ce jour. Le projet EA35 est piloté donc par l'Office fédéral des transports qui mandate la division infrastructure des CFF pour les études et qui impose son calendrier et les contraintes financières du projet. La Ville et l'Agglomération sont consultés par les CFF lors des différentes phases d'étude afin d'y intégrer leurs besoins. Il s'agira également d'accompagner la réalisation de cette halte par des mesures d'accessibilité et de stationnement cycle afin de favoriser l'intermodalité et en fonction des contours et limites du projet de l'OFT.

Quel est l'état d'avancement actuel du projet ? L'OFT a mandaté les CFF qui ont démarré en février 2022 la phase d'études préliminaires, aussi appelée pré-étude, phase SIA21 pour ceux qui connaissent. Une analyse de plusieurs variantes conceptuelles est en cours. Cette phase, qui s'achèvera fin octobre 2023 selon le planning des CFF, permettra de déterminer la meilleure variante fonctionnelle afin de poursuivre avec un avant-projet l'étape suivante. Prochainement, la halte apparaîtra dans la catégorie pré-étude en cours dans le rapport sur l'avancement des travaux de l'OFT qui est en ligne.

L'horizon 2025 – 2030 était annoncé dans les premières communications, quel est donc le planning prévisionnel du projet ? Il faut savoir que les investissements de l'OFT et des CFF ont pris un peu de retard sur plusieurs chantiers et que ce planning a été légèrement décalé. L'OFT, organe de compétence, prévoit une mise en service 2030 – 2035. Étant moi-même membre du comité Ouest Rail qui a siégé cette semaine, je me suis assurée de savoir si ce report était une manière de nous dire que ce projet n'était plus prioritaire, je vous rassure ce n'est pas le cas. Le projet reste prioritaire pour l'extension du réseau ferroviaire suisse, le planning est toujours conforme avec l'étape d'aménagement à laquelle le projet est rattaché puisqu'il s'agit de l'EA35.

Quelle entité est responsable du pilotage et du suivi de ce projet ? Et quels sont les rôles de chacun ? L'OFT assure le pilotage, les CFF sont mandataires pour l'étude préliminaire et des mandats spécialisés sont donnés à des bureaux privés par les CFF ou l'OFT. Les autres entités mentionnées à savoir la Ville, l'agglomération et le Canton via la Direction générale de la mobilité des routes sont informés ou juste consultés. À l'interne de la Ville, c'est le Service de la mobilité qui assure le suivi de ce dossier et la coordination avec les autres services de la Ville. En fonction des résultats de l'étude préliminaire, des études connexes pourront être lancées s'il s'avère que le projet de l'OFT doit être complété ou accompagné par des mesures telles que mobilité douce pour créer une vraie plateforme multimodale.

Selon la réponse du Conseil d'État de 2018, l'intérêt de la halte est une desserte de l'entier du secteur sud Yverdon-les-Bains, comment est-ce que la Ville et Agglo-Y s'assure que l'entier du secteur sera bien pris en compte dès les études préliminaires et non pas uniquement sur Y-Parc ? Alors lors d'une séance d'information avec les CFF concernant l'étude préliminaire qui s'est tenue le 11 mai 2022, le Service de la mobilité et le bureau d'agglomération ont exprimé le besoin de prendre en compte la desserte des quartiers environnants donc Pierre-de-Savoie, l'Hôpital, Les Bains et Champs Lovats notamment et pas uniquement Y-Parc. La Municipalité va appuyer davantage ce besoin auprès de l'OFT afin de renforcer les synergies entre la halte et les quartiers environnants dans une logique de desservir tout le sud de la Ville depuis cette future halte du RER Vaud. Merci pour votre attention.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Merci pour les précisions. Je me réjouis que le projet avance et que ce soit toujours d'actualité.

**7. NOMINATION DE DEUX MEMBRES ET DE DEUX SUPPLÉANTS À LA COMMISSION DE GESTION**

Suite aux démissions de Mmes les Conseillères Nathalie GUTIERREZ et Mathilde MARENDAZ en tant que membres de la Commission de Gestion et de Mme Maude EHRBAR et M. Roland VILLARD en tant que suppléante/suppléant de cette même Commission, celle-ci se trouve avec deux postes de membres et deux postes de suppléants à pourvoir.



J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Le groupe des Vert-e-s et solidaire-s a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Maude EHRBAR, anciennement suppléante de cette même Commission comme membre de la Commission de gestion ainsi que la Conseillère Mathilde MARENDAZ précédemment membre de la Commission à la suppléance. Vous noterez donc qu'il s'agit ici d'une simple interversion entre leurs précédents rôles qu'elles remplissaient déjà au sein de la COGE.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Ruben RAMCHURN comme membre de la Commission de gestion et de M. Kevin DELAY comme suppléant de la Commission de gestion. Je vous remercie.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a quatre candidats pour quatre postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

Mme la Conseillère Maude EHRBAR et M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sont nommé-e-s membres de la Commission de gestion, et Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ et M. le Conseiller Kevin DELAY sont nommé-e-s suppléant-e-s-es de la Commission de gestion.

Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers, je vous félicite pour cette nomination.

**8. NOMINATION D'UN  
MEMBRE ET D'UN  
SUPPLEANT A LA  
COMMISSION DES  
FINANCES**

---

Suite à la démission en tant que membre de la Commission des finances de MM. les Conseillers Younes SEGHROUCHNI et Paul-Camille GENTON en tant que suppléant, la Commission se retrouve avec deux postes à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Le groupe des Vert-e-s et solidaire-s a le plaisir de vous proposer la candidature de M. le Conseiller Paul-Camille GENTON, précédemment suppléant, en tant que commissaire au sein de la Commission des finances ainsi que Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET à la suppléance.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. le Conseiller Paul-Camille GENTON et Layla OUTEMZABET sont nommés membre et membre suppléante de la Commission des finances.

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

---

9. **PRÉAVIS**  
**N° PR22.09PR**

*Composition de la commission ad hoc*

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'485'000.- POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN PRINCIPAL DU STADE MUNICIPAL D'YVERDON-LES-BAINS**  
**RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. GILDO DALL'AGLIO**  
**RAPPORTRICE DE MINORITÉ: MME MATHILDE MARENDAZ**

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Apolline CARRARD, Mathilde MARENDAZ, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Younes SEGHROUCHNI et M. Nicolas DURUSSEL absent.

Nous sommes en présence d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité.

J'invite donc en premier lieu M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO, rapporteur de la majorité, à nous donner la lecture des conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. DALL'AGLIO donne lecture des conclusions du rapport.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

J'invite maintenant Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ, rapportrice de la minorité, à nous donner la lecture des conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Mathilde MARENDAZ donne lecture des éléments suivants :

Contexte : la minorité de la commission est attachée, comme la Municipalité, à un soutien fort des clubs sportifs tout comme des associations culturelles locales. Ces soutiens doivent bénéficier au plus grand nombre et permettre de dynamiser notre région. La minorité de la commission se réjouit également de la promotion d'Yverdon Sport FC en Challenge League car le club a fait vibrer de nombreuses Yverdonnoises et de nombreux Yverdonnois et nous espérons qu'il continuera à le faire.

Enfin, la minorité de la commission reconnaît la nécessité de remplacer, à terme, l'éclairage existant tant pour des raisons de vétusté des installations, des raisons d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse. Pour rappel, le crédit d'investissement pour le remplacement de l'éclairage du stade de CHF 1'485'000.- fait suite à une demande de la Swiss Football League (SFL) pour pouvoir diffuser les matches à la télévision.

La minorité de la commission estime néanmoins que des négociations sont nécessaires auprès de la SFL pour prolonger le délai de la dérogation aux exigences qu'elle émet quant aux dispositifs d'éclairage du terrain ainsi qu'avec le principal bénéficiaire pour obtenir un financement équitable des investissements entre le club yverdonnois et la Ville.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion s/non-entrée en matière.*

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Nous sommes en présence d'une demande de non-entrée en matière de la part de la minorité, conformément à l'article 80 de notre règlement alinéa 2.

La discussion est ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'aimerais rappeler qu'il y a bons nombres d'associations et clubs à Yverdon qui bénéficie des subsides de la Ville sans avoir accès à leurs comptes et ça, ce n'est pas nouveau.

Je trouve d'ailleurs déplacé que le rapport de minorité puisse sous-entendre que le Président ou le club pourrait financer en partie les travaux sur un stade qui ne leur appartient pas et dont ils n'ont jamais demandé une telle infrastructure. Victime de son succès, c'est peut-être la seule chose que l'on pourrait reprocher au club d'Yverdon Sport, mais enfin notre rôle est de permettre à nos clubs et associations de continuer à vivre et à former la jeunesse, ce qui a un coût.

Je pense qu'il est important de pouvoir compter sur des personnalités locales qui s'investissent corps et âmes pour le sport et la culture à Yverdon.

Aujourd'hui, il est important de donner un signal positif à tous ceux qui s'engagent sans compter en soutenant ce préavis, et en entrant en matière surtout, sur la discussion et de le renvoyer ensuite à la Municipalité.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Je vais commencer par l'essentiel : le groupe socialiste, dans sa majorité, soutient ce préavis car, après l'incroyable saison d'Yverdon Sport, qui a fait vibrer ses centaines de juniors et une bonne partie de la population, le club-phare de notre Ville mérite mieux qu'une relégation infamante sur tapis vert parce que notre Conseil aurait refusé de céder aux diktats de la Swiss Football League. Car il s'agit bien de diktats : ces nouveaux éclairages doivent permettre à la SFL de négocier de juteux contrats de rediffusion télévisuelle dont les montants sont confidentiels mais qui atteignent, selon les experts, 40 millions par saison, peut-être bientôt plus de 50 millions avec la réforme en cours au sein de l'élite du foot suisse. Notre Ville n'en verra évidemment jamais le début d'un centime alors que c'est grâce aux investissements que nous consentons que de tels bénéfices peuvent être engrangés. La Municipalité porte elle aussi une responsabilité, en nous présentant en juin un préavis qu'il faut absolument adopter avant la mi-juillet. Or, dès 2019, le groupe socialiste notamment avait demandé si l'éclairage ne devrait pas être changé en cas d'accession en Challenge League.

Le groupe socialiste invite la Municipalité à faire désormais preuve de plus d'anticipation pour que nous puissions travailler sereinement avant d'engager des montants aussi conséquents qui dépassent de 30% ceux qui étaient annoncés au plan des investissements. Il invite également la Municipalité à faire preuve de plus de clarté et de transparence sur les liens qui lie la Ville avec Yverdon Sport : qui paie quoi ? Pourquoi ? Combien Yverdon Sport reçoit de subventions, indirectes ou indirectes ? Car, par exemple, sur les 40 millions de droits télévisuels, 27 millions sont redistribués aux clubs dont près de 6 millions en Challenge League. Et ces chiffres-là sont, eux publics puisqu'ils figurent sur le site de la SFL. Sur cette somme, chaque club de Challenge League est assuré de recevoir 500'000.- par saison. Une partie de ce montant pourrait-il servir à alléger la facture de ce nouvel éclairage ? Cela aurait une certaine logique et aurait mérité d'être exploré.

Enfin, le groupe socialiste retient que quand il y a urgence, nous avons les sous pour répondre à l'urgence. C'est une leçon que le groupe socialiste saura retenir. Ce soir, nous répondons avec responsabilité à l'urgence du club-phare de notre Ville en soutenant ce préavis. Mais demain, nous devons savoir répondre à l'urgence du centre national de judo ou de notre club de rugby. Demain, nous devons savoir répondre à l'urgence des familles qui enchaînent les solutions boiteuses car elles n'ont pas de solution de garde. Demain, nous devons savoir répondre à l'urgence climatique...

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera majoritairement en faveur de ce préavis et se rallie sans réserve aux vœux exprimés par le rapport de majorité.

Je vous remercie.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Je vous rappelle que nous sommes en discussion sur l'entrée en matière ou la non-entrée en matière. J'ai l'impression qu'on fait déjà le débat.

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

Moi j'ai de la peine avec un rapport de minorité qui a beaucoup d'inexactitudes et qui nous demande de ne pas entrer en matière. Si je vous lis quelques lignes de ce rapport : « la commission se réjouit également de la promotion d'Yverdon Sport FC en Challenge League ». Yverdon a joué déjà une saison en Challenge League et a pu avoir une dérogation pour l'éclairage. Donc, « des négociations sont nécessaires auprès de la SFL », les négociations, je pense qu'elles ont déjà eu

lieu puisqu'on a accordé une dérogation pour une année.

Dans le chapitre 3 : « ou faire capoter Yverdon Sport et son avenir en Champion's League ». Moi, je suis très heureux que Yverdon soit en Champion's League... il n'y aurait pas 4'000 spectateurs un jour de demi-finales de coupe suisse, mais il y en aurait 40'000.

Dans les conclusions, « Yverdon Sport est loin d'être en difficulté de survivre et en plus les investissements demandés permettent de faire fructifier leurs revenus ». J'invite Mme Mathilde MARENDAZ à reprendre la place de M. DI PIETRANTONIO qui a dit qu'il souhaitait remettre le club.

Et puis, dans les conclusions, et bien sans dire mot, notre Conseil est dans le dilemme suivant : « soit accepter sans dire un mot, soit faire capoter l'avenir en Champion's League d'Yverdon ». Moi, je ne peux pas considérer ce rapport sérieux.

#### **M. le Conseiller Gaspard GENTON :**

Sur le fond, toutes dépenses de la Ville relèvent d'un choix et de priorité politique et doit être le fruit d'une réflexion collective. Aujourd'hui, le dernier rapport du GIEC souligne que le dérèglement climatique menace concrètement la vie toutes et tous et qu'il y a une urgence absolue vitale de prendre des mesures pour y faire face et qu'il y a également une urgence de transformer nos modes de vie, nos modes de production et nos modes de consommation.

Aujourd'hui, la Ville nous propose de financer dans la précipitation et l'urgence un éclairage dernier cri. Dans quel but ? Dans le but de permettre à une entité privée de pouvoir continuer à privatiser des droits de retransmission TV et des revenus exorbitants sur le dos de la population. Ce projet constitue non seulement la continuité du business « as usual », mais s'inscrit de plus dans une logique du toujours plus, toujours plus d'énergie, et à cet égard, les prétendues économies d'énergie sont trompeuses, il n'est pas tenu compte de l'énergie grise de la démolition et de la reconstruction de nouvelles infrastructures. Toujours plus de télévision, toujours plus d'argent, mais toujours plus au bénéfice de quelques-uns.

Surtout, ce préavis ne remet pas en question les rapports de pouvoir et de domination sous-jacente de cette industrie et de ce modèle économique. Tant au niveau global, qu'au niveau local.

C'est pourquoi, avec la Commission des finances et la minorité de la commission, je ne soutiendrai pas ce préavis. Mais l'objet de mon intervention rejoint celle du groupe socialiste. On nous répète que la situation financière de notre Ville est très délicate. On nous répète que les ressources manqueraient pour faire des investissements déterminants pour faire face aux défis sociaux et environnementaux. On nous répétait sans cesse, situation que j'espère révolue, que la vente de nos biens précieux communaux était nécessaire pour équilibrer un budget déficitaire. J'aimerais que nous constatons ensemble que la Ville peut, à très bref délai, dégager un montant de près d'un million et demi pour un projet que la Municipalité considère, à tort ou à raison, comme prioritaire. J'aimerais que nous constatons aussi que le montant que nous investissons aujourd'hui est très proche du montant du déficit que nous avons fait aux comptes dont nous discuterons tout à l'heure et qui précisément suscitent quelques inquiétudes également au sein de ce Conseil.

Nos dépenses, nos politiques doivent être motivées non par l'habitude, encore moins imposées par les forts et les puissants. Nous devons toutes et tous, en conscience, décider de ce qui contribue à une société plus juste, plus égalitaire et à cet égard le sport associatif et les très nombreuses associations sportives y apporte une contribution déterminante.

#### **M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Puisque le débat est en train de se faire, je vais quand même donner la position de la Commission des finances. Comme ça a déjà été relevé par M. le Conseiller GENTON, la Commission des finances s'est posée de nombreuses questions et a les mêmes questions que la commission ad-hoc et, au final, une minorité de la Commission rejoint le rapport et les conclusions du rapport de majorité et une majorité rejoint les conclusions du rapport de minorité.

Donc, en l'occurrence, la Commission des finances vous recommande, M. le Vice-président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de refuser le rapport tel que présenté. Je

vous remercie.

**M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :**

Alors ce soir, on va prendre une décision qui pourrait être lourde de conséquences. Je comprends donc les minoritaires sur l'aspect de la mise sous pression avec ce préavis, de notre Conseil, surtout en regard de la somme de l'investissement et de ce qui s'est fait en amont. C'est pourquoi, les Vert'libéraux, dans leurs réflexions, souhaiteraient un inventaire et une planification de l'entretien et du remplacement des structures sportives qui pourraient être couplées avec le plan des investissements.

Bon maintenant, quels sont les risques si on suit le rapport de minorité et qu'on refuse cet investissement. J'en vois deux, d'ailleurs qui sont reproduits dans le rapport. Les mâts premièrement, le bureau d'ingénieurs mandaté ne peut pas garantir la solidité de ces mâts qui ont plus de 40 ans donc, en tant que propriétaire, la Commune ne peut pas prendre le risque d'un accident. Je rappelle aux membres de la minorité que nous faisons face à un dérèglement climatique qui engendre de plus en plus de tempêtes que nous ne connaissons pas avant, donc on ne peut pas exclure un jour une catastrophe vraiment ou quelque chose dans ce type-là.

Le deuxième aspect, c'est l'aspect sportif. Ça fait deux ans que le club demande une dérogation pour l'obtention de sa licence. Alors, il est totalement illusoire de croire que la Suisse Football League va patienter encore une troisième année dans une négociation que les minoritaires de ce préavis ne devront de toute façon pas devoir mener, donc forcément que peut-être qu'ils ne se rendent pas compte peut-être de ce type de négociations. On se focalise maintenant beaucoup sur la première équipe d'Yverdon Sport avec tous les flux financiers et tout l'argent que le foot professionnel, chez les hommes, engendre.

Maintenant, au Yverdon Sport, je rappelle juste qu'il y a une équipe féminine qui vient de sauver sa place au plus haut niveau. Donc, à ma connaissance, ça condamnerait aussi également cette équipe, donc ça met en péril en fait je pense tout le club, car après Verdan et Sport 5, je pense que cela serait l'obstacle de trop pour son Président. C'est pourquoi, la majorité du groupe vert'libéral soutiendra donc cet investissement et invite les membres de ce Conseil à en faire de même. Merci de votre attention.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Avant tout, j'aimerais rappeler que la position de la minorité de la commission, comme celle du groupe des Vert·e·s et solidaire·s, n'est pas une position contre le football. Nous sommes heureux des bons résultats du club local et souhaitons le voir se maintenir à ce niveau. Ce que nous regrettons dans ce préavis, c'est l'absence de démarche de la Ville pour obtenir un co-financement de la part des bénéficiaires des nouvelles installations. Comme ça a été dit, au vu des finances compliquées pour notre Ville, nous devons aller chercher d'autres sources de financement lorsque c'est possible et limiter ainsi notre endettement.

La question du financement des investissements pour le stade a animé à plusieurs reprises notre Conseil. Par exemple, comme c'est mentionné dans le rapport de minorité avec la motion du Conseiller Pascal BLUM intitulée « Reconsidération du mode de financement des investissements pour le stade municipal. » validé par notre Conseil le 3 novembre 2005. La Municipalité de l'époque avait reconnu, je cite, « la mise à disposition d'un stade municipal à différents clubs nécessite, on l'a vu, des règles, des conventions et de la clarté. Il est vrai que les aspects financiers doivent être examinés à la lueur du changement de mentalité qui se produit et on ne peut pas faire l'économie de cette réflexion ». Aujourd'hui, 17 ans plus tard, on se pose toujours les mêmes questions. C'est pourquoi, il faut, selon nous, un signal fort pour remettre l'ouvrage sur le métier et clarifier les règles de cofinancement des investissements pour le stade. Laissons les dés à la Municipalité pour demander une prolongation de la dérogation auprès de la Swiss Football League et pour entamer des négociations avec Yverdon Sport afin de clarifier les règles avec le club pour obtenir un cofinancement qui bénéficiera à tout le monde.

C'est pourquoi, le groupe des Vert·e·s et solidaire·s vous invite, chères et chers collègues, à ne

pas entrer en matière et à renvoyer le préavis en Municipalité.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Pour qu'un club sportif professionnel puisse exercer ses activités et conserver sa licence, un certain nombre d'exigences doivent être remplies, le plus généralement fixées par son association faîtière, c'est un fait tout simplement. Dans le cas du préavis qui nous intéresse ce soir, il s'agit de mettre en conformité l'éclairage du stade qui ne répond plus aux normes actuelles tant de la league que d'un point de vue énergétique. L'intensité lumineuse de l'éclairage actuel n'est de loin plus assez suffisante lors des retransmissions télévisuelles et même si une dérogation avait été accordée par la Swiss Football League lors de l'accession d'Yverdon Sport à la Challenge League, cela ne sera plus possible d'en obtenir une nouvelle et ceci à très court terme. Sans dérogation, la licence ne sera pas renouvelée et sans licence la Challenge League ne sera plus qu'un souvenir pour Yverdon Sports. Voulons-nous vraiment cela pour un des clubs phare de notre Ville ?

La responsabilité de la ville, propriétaire du stade, est d'assurer le niveau des infrastructures que l'on met à disposition des clubs utilisateurs. D'autres villes en Suisse ont les mêmes contraintes et ne profitent pas non plus des recettes des buvettes par exemple et il en va de même pour d'autres sports dans notre Ville. Un club de football en Suisse n'est pas véritablement une affaire rentable financièrement, sinon des mécènes passionnés par ce sport ne seraient pas nécessaire, et pas qu'à Yverdon. Les entrées payantes et abonnements ne suffisant évidemment pas à faire tourner les clubs.

Le stade n'est de loin pas utilisé que par la première équipe sur laquelle tout se focalise dans le rapport de minorité et même d'autres sports, comme le rugby y ont parfois recours. Si plus de 500 jeunes sont désormais formés par le club, alors qu'on était à 50 juniors il y a peu, c'est uniquement parce qu'Yverdon Sport peut rayonner dans toute la Suisse au niveau de la Challenge League et qu'un gros travail de fond a été effectué. Une relégation aurait certainement également des conséquences sur tout l'encadrement et la formation des jeunes désormais en place.

L'éclairage du stade est vétuste, la nécessité de son changement ne fait aucun doute et aurait dans tous les cas du intervenir dans un délai assez court. La consommation énergétique va fortement diminuer, de même que la pollution lumineuse pour la grande majorité des matchs si nous acceptons ce préavis, ce sont des arguments également très importants qui devraient parler à la majorité d'entre nous.

Alors oui, nous sommes un peu pressés par le temps et le montant à engager est supérieur à ce qui a été planifié au plan des investissements. Le PLR est toujours attentif à ne pas gaspiller l'argent public mais dans ce cas les contraintes liées à la sécurité nous obligent à changer également les socles et les mâts et cela n'a pu être détecté qu'au travers de la nouvelle expertise effectuée pour ce préavis, comme cela arrive dans d'autres objets et ce pourquoi nous votons régulièrement des crédits d'étude au sein de ce Conseil pour des projets plus importants. Pour ce qui est des délais nous enjoignons dans le futur la Municipalité, à chaque fois qu'elle le peut et qu'il n'y pas de contraintes extérieures, à venir au plus tôt vers ce Conseil avec un préavis. Ces deux derniers points nous semblent néanmoins acceptables aux vues de l'importance de ces adaptations pour Yverdon Sports.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR à l'unanimité, va donc accepter l'entrée en matière et soutenir ce préavis et vous encourage chères et chers collègues à en faire de même. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

Tout d'abord, je tiens à féliciter Yverdon Sport et lui souhaite une magnifique saison. Je rejoins mon collègue des verts/vertes et de la COFI M. Younes SEGHROUCHNI sur la question de la transparence. Si, dans le fond, je ne m'oppose pas au renouvellement de cet éclairage pour toutes les bonnes raisons énoncées ce soir, je trouve très problématique la manière dont cela nous est présenté. On nous demande un crédit urgent de CHF 1'500'000.- avec comme seule source de financement la bourse de la Ville. Outre le fait que ce n'est pas une petite somme et que nous devons faire acte de prudence budgétaire au vu de nos moyens, je ne comprends pas qu'Yverdon

Sport n'ait pas été sollicité.

On nous donne comme argument que les retransmissions télévisées ne sont possibles qu'avec des éclairages de plus de 500lux et c'est un des arguments central du rapport. Est-ce que la Ville d'Yverdon ne pourrait pas bénéficier d'une partie de ces redevances ? Est-ce qu'un accord ne pourrait pas être envisagé avec Yverdon Sport pour que les bénéfices qui seront retirés grâce à ce nouvel éclairage reviennent en partie à la Ville ? J'invite ce Conseil à la prudence budgétaire, mais surtout à la rigueur et à une volonté de transparence quant aux financements publics destinés à des institutions subventionnées.

Ce préavis aurait dû être accompagné de la copie de la convention qui lie Yverdon Sport au Service des sports et cette convention devrait préciser les montants, la nature et les conditions des subventionnements prévus. Encore une fois, sur le fond, je ne suis pas opposée à ce préavis, mais je trouve son manque de transparence budgétaire très problématique. Je propose donc à ce Conseil d'entendre le rapport de la COFI et de suivre la proposition de la minorité de la commission et de reporter ce sujet à l'automne, de profiter de l'été pour demander des compléments d'information et un plan de financement qui implique, à sa mesure, Yverdon Sport.

**M. le Conseiller Thiéry VUAGNIAUX :**

Il faut remettre ce préavis dans le contexte, je crois, et puis ce qu'il faut comprendre c'est que le stade municipal est propriété de la Ville, comme c'est le cas récemment du stade d'athlétisme et comme c'est le cas également de toutes les salles de sport.

Je rappelle que le stade d'athlétisme vient d'être rénové donc à la charge de la Ville, la salle Léon Michaud a été rénovée également à la charge de la Ville, il n'a pas été demandé aux clubs utilisateurs de financer ces rénovations.

Maintenant, il faut savoir ce qu'on veut. Yverdon Sport fait partie quand même d'un club phare de la Ville, il serait invraisemblable de refuser un tel préavis qui n'est pas une demande d'Yverdon Sport, mais qui est bien une demande de la FSL. Il serait donc invraisemblable de refuser un tel préavis avec l'énorme risque de voir Yverdon Sport relégué en 1<sup>ère</sup> League ou même voir Yverdon Sport jouer dans un autre stade, soit à Neuchâtel, soit sur Lausanne.

Pour toutes ces raisons, il y en aurait d'autres encore, mais pour toutes ces raisons, j'enjoins notre Conseil à accepter le rapport de majorité et de refuser le rapport de minorité.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Quelques membres de ce Conseil ont, à l'évidence, une aversion crasse pour toute forme d'entité économique, soit on en prend note.

Refuser l'entrée en matière, c'est se mettre, chères et chers collègues, un magistral auto goal pour toutes les équipes d'Yverdon Sport, l'économie locale et bien évidemment l'image de notre Ville qui a récemment brillé avec la participation d'Yverdon Sport en coupe de Suisse. Et puis soutenir le préavis tel que présenté c'est ça, chères et chers collègues, le signal fort qui est attendu par de nombreux Yverdonnois et de nombreuses Yverdonnoises et non pas le refus d'entrer en matière.

Pour ces quelques raisons et ce qui a été dit précédemment, je vous invite à entrer en matière et accepter ce préavis tel que présenté.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

En mon nom propre, je ne soutiendrai pas les conclusions de ce préavis parce qu'exceptionnellement je tirerai leçons de ce que la droite de cet hémicycle nous répète régulièrement : les caisses de la Ville sont vides, la dette monte. Deuxièmement, on n'achète que ce qu'on peut se payer.

Pour moi, une dépense de CHF 1'500'000.- me paraît somptuaire en regard de nos finances aujourd'hui. Je soutiendrai donc la demande de renvoi. Merci.

**Mme la Conseillère Gloria CAPT :**

Permettez-moi d'intervenir à ce stade du débat, puisque on est déjà en train de faire le débat alors que nous devrions en être sur l'entrée en matière ou non. Je pense que mon intervention ne manquera pas d'étonner d'aucuns, dont œil de lynx, il se reconnaîtra, lui qui critiquait il n'y a pas si longtemps mon silence depuis mon retour sur les bancs du Conseil communal. Cela étonnera aussi sans doute mon mari qui regarde et qui doit se demander pourquoi diable j'interviens sur un sujet auquel je ne connais rien, c'est vrai, et qui ne m'intéresse pas, c'est vrai, mais ce n'est pas le foot qui m'intéresse, mais l'engouement qu'il crée, grâce à la présidence actuelle, auprès des jeunes enfants, des enfants, des adolescents, des femmes, des hommes et des femmes de tout âge.

Ce qui m'intéresse c'est de savoir que le FC Yverdon regroupe 20 équipes réparties en 3 sous-sections, une section junior masculin/féminin, au total 500 membres dont 80 femmes et plus de 350 juniors. Le club collabore également au niveau régional puisque 3 clubs régionaux seniors et 24 clubs juniors partenaires travaillent ensemble afin de permettre aux juniors d'évoluer dans des catégories de jeux adaptées à leur niveau avec comme objectif phare de rejoindre les équipes premières masculines et féminines.

Les structures sont organisées de manière pyramidale et le sport d'élite, bien que plus coûteux, est un élément essentiel de base puisqu'il sert de locomotive et d'inspiration au reste du club. Le club organise également 5 camps d'une semaine par année pour les enfants ouverts à toutes et tous, chacun comprend 40 à 50 enfants ainsi que 3 tournois juniors regroupant 400 enfants chacun. Donc en détail, 2 équipes adultes : 50 joueurs, 4 équipes féminines : 80 joueuses, 7 équipes de joueurs entre 12 et 20 ans sélectionnés dans le Nord vaudois et la Broye, 6 équipes soit 90 juniors yverdonnois entre 8 et 12 ans, 2 groupes de 100 juniors yverdonnois entre 3 et 8 ans et 7 entraînements par semaine.

Ce qui me frappe, c'est l'accent mis sur la participation des enfants et des femmes. Je trouve cela extraordinaire pour les enfants, pour l'école de vie que c'est pour eux, sachant qu'à Yverdon les enfants dès 3 ans peuvent déjà faire du foot, ce qui n'est pas le cas dans les autres clubs du Canton, par exemple à Lausanne où c'est dès 7 ans.

Et puis, je trouve extraordinaire pour les femmes qu'il y ait 4 équipes de 80 joueuses qui démontrent que le foot n'est pas un sport d'hommes, mais un sport qui peut être pratiqué par des hommes et des femmes. Je ne peux qu'espérer qu'elles profitent de cette tribune pour porter les thèmes essentiels à la cause féministe et qu'elles dénoncent toutes les injustices qui existent encore. A l'instar des joueuses de l'équipe nationale américaine et de sa célèbre capitaine, elles se battent pour les minorités, par exemple la communauté LGBTQIA+.

Alors vous l'aurez compris, je vais soutenir ce préavis et voter contre la non-entrée en matière, non pas parce que j'aime le foot ou que je comprends quelque chose aux différentes League et à tout cela, mais pour les valeurs que le foot permet de développer : la cohésion sociale, l'intégration des jeunes et des moins jeunes d'ici et d'ailleurs, l'esprit d'équipe dans une société devenue individualiste où chacun est centré sur lui-même et sur son natel, l'appréhension des règles du vivre ensemble, le fairplay.

J'espère que vous allez tous en faire de même que vous allez tous voter contre la non-entrée en matière et pour ce préavis. Merci de votre attention.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il a été dit beaucoup de choses. Évidemment, avec un certain niveau d'exactitude aussi ou des demandes de précisions. Alors, je constate qu'il y a beaucoup d'idées préconçues contre le foot, contre le stade, contre le Président peut-être et je crois qu'il faut remettre les choses dans le bon ordre. Il a été dit, mon ancienne collègue Mme Gloria GAPT, disait ne pas y connaître grand-chose, je ne suis pas sûr que ça soit la seule ce soir. Mais surtout, sur le fonctionnement et sur de quoi l'on parle. Alors, je vais essayer de répondre déjà par les vœux sur les différents rapports.

Si je prends le rapport de majorité, il est dit « d'élaborer un plan des investissements prévisible pour l'entretien des installations ». C'est une des mesures importantes du plan d'action en 2021-2016 qui s'appelle CISCO (Concept des Installations Sportives Communales) qui permettra d'avoir



une vue d'ensemble de toutes les installations. Donc, c'est déjà un élément qui est en place.

« De rechercher, en amont, des solutions de financement avec les clubs intéressés », je rappelle quand même que c'est ce qu'on a fait au stade puisqu'on a un partenariat public privé, on a même failli en avoir un à Sport 5, je ferme la parenthèse.

« De négocier avec le club utilisant les installations et des conventions précisant les obligations des uns et des autres », mais elles existent ! Il y a des conventions avec tous les clubs, tous les clubs ont des conventions, les secteurs juniors, les secteurs professionnels, les secteurs amateurs toutes ces conventions existent, elles ont même été adaptées récemment.

Et puis de « défendre les intérêts de la Commune lors de la prochaine présidence de l'Association suisse des Services des sports », c'est évidemment ce qui est prévu. Donc ça, c'était pour les vœux de la commission du rapport de majorité.

Le rapport de minorité. Il est demandé quelles démarches ont été entreprises par le Service des sports qui avait mis au plan des investissements 2021 la somme aujourd'hui demandée, bah déjà on peut constater qu'il y a presque la réponse dans la question, puisqu'en fait il avait été mis au plan des investissements 2021 la somme nécessaire pour justement faire ces travaux. Alors, la difficulté c'était les socles, et ça a été dit par un Conseiller communal, c'est qu'on a eu des doutes sur la qualité des socles et on a demandé à un bureau d'ingénieurs de vérifier la qualité des socles et les qualités des socles sont insuffisantes. Ça veut dire qu'ils n'ont plus la stabilité, la résistance nécessaire, c'est des installations assez anciennes et tout le monde connaît un petit peu les difficultés qu'on peut avoir avec le béton, pas vis-à-vis du CO<sub>2</sub>, mais sur la résistance et la carbonatation et donc on est dans cette situation-là. On a fait vérifier par les ingénieurs qui avaient à l'époque fait ce travail et qui avaient encore l'archive et ils sont arrivés à la conclusion que, pour des raisons sécuritaires, il faut changer ces installations.

Ensuite, il est dit « Yverdon Sport dépend essentiellement de l'apport de ses sponsors afin de clôturer une saison de Challenge League ». Mesdames, Messieurs, il a été proposé effectivement à l'un ou l'autre de reprendre la présidence d'Yverdon Sport. Alors, je vous invite plutôt à faire attention à vos finances parce que celui qui prend une présidence de ce type-là met beaucoup, beaucoup d'argent de son propre porte-monnaie. Les sponsors c'est toujours des éléments difficiles, parce que tout le monde va taper les mêmes sponsors que ce soit au niveau de la culture j'imagine, au sport et la centaine de sociétés sportives que nous avons à Yverdon et bien c'est toujours extrêmement difficile. Donc pour boucler la boucle c'est souvent les présidents qu'il y a eu à Yverdon Sport qui ont bouclé, on peut parler de M. François CANDAUX à l'époque, on peut parler de la famille CORNU, on peut parler maintenant de M. DI PIETRANTONIO, c'est comme ça et les contrats qui se font avec la télévision, c'est pas Yverdon Sport qui a le contrat, comme c'est pas la Ville qui discute avec la télévision, mais nous discutons avec la Swiss Football League, donc l'interlocuteur n'est pas celui qui fournit de l'argent et on n'a pas de bras de levier .

Alors c'est vrai que c'est désagréable d'avoir régulièrement à mettre en normes des installations, mais ça a toujours été comme ça. Ces installations on a dû déjà les changer il y a quelques années en arrière. On devra un jour aussi changer les drainages de ses terrains et ça a été dit, je crois par M. VUAGNIAUX, on est propriétaire. On est propriétaire des bâtiments et ce n'est pas le locataire ou le bénéficiaire qui paye les travaux. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, ni là, ni ailleurs. Et quand les drainages seront en mauvais état et bien c'est la Ville qui devra les changer et donc je crois que d'imaginer que Yverdon Sport ou que la direction d'Yverdon Sport se fait une fortune avec ce club ce n'est pas comme ça que ça fonctionne.

Alors, la Ville qu'est-ce qu'elle a à voir dans cette histoire et pourquoi on a envie de le soutenir. Déjà, parce qu'on soutient tous les clubs à peu près, alors vous me direz avec des échelles différentes. Alors on nous avait demandé au début des années 2000 de faire une comparaison de savoir ce que les clubs touchaient. Alors, vous avez des clubs qui touchent en cash et puis vous avez des clubs qui bénéficient des heures, je rappelle que tous ceux qui utilisent les salles de gym, elles sont gratuites. Elles sont gratuites et les sociétés de gym, puisque c'est un peu la saison ces week-ends qu'on a là, et bien payent, quand elles s'entraînent le week-end, CHF 5.- de l'heure. Ça ne paie pas la conciergerie donc et en semaine c'est gratuit. Alors si on comptabilise ça, c'est beaucoup d'argent. À l'époque, on avait dit oui mais alors le club de hockey ne touche pas grand-chose. Quand je suis arrivé en Municipalité en 2002, il avait 690 heures gratuites sur 700 à CHF

180.-/h si on comptabilise c'est beaucoup d'argent et puis c'est important d'avoir des clubs phares. Que ça soit au volley, que ça soit à l'uni hockey, que ça soit au handball, que ce soit au foot. Le foot c'est un des sports les plus populaires. À l'époque, quand on était même, on avait droit à un ou deux choix : foot ou hockey. Et puis, depuis lors, ça c'est un petit peu densifié, mais le foot c'est un élément, ça permet à beaucoup de jeunes de pouvoir pratiquer du sport, ce n'est pas onéreux et puis en même temps ça leur permet aussi de rêver de toujours disons essayer d'atteindre le niveau des grands et des équipes phares et c'est très important. Et, en plus de ça, pour la Ville c'est des publicités toutes les semaines, toutes les semaines on parle d'Yverdon Sport, toutes les semaines on en parle dans les médias, on en parle à la télévision et c'est de la pub indirecte. En plus de ça, les gens viennent sur Yverdon, des fois ils restent, ils redécouvrent, découvrent et donc c'est vraiment quelque chose qui est important.

Et maintenant, pourquoi le club ne paierait pas quelque chose ? Mais parce que simplement on a des accords avec les clubs et ce club-là en particulier et cet investissement est du ressort des propriétaires. On nous paye des locations sur des utilisations qui bénéficient, comme les autres de gratuité dans les mouvements juniors, mais ce n'est pas au club à participer. Quand on a eu besoin du club, ils étaient présents. Certes, le Président était présent puisqu'en fait ils ont financé CHF 2'000'000.- en plus des CHF 8'000'000.- de rénovation que nous avons fait, partenariat public privé. Mais heureusement ! Et quand on va au stade maintenant et bien c'est plus des portes à cabine et ça a de l'allure ! Et donc, cette somme qui nous est proposée aujourd'hui, qui vous est proposée, et bien c'est une somme qui est de notre ressort.

Et nous avons essayé aussi d'obtenir des délais et nous en avons obtenu depuis 2019. Mais au bout d'un moment, les dérogations, on ne peut plus en avoir parce que ce n'est plus sérieux. Alors vous me direz « si Yverdon Sport avait chuté et bien on ne serait pas dans cette situation » certes, mais le but ce n'est pas qu'ils chutent, c'est qu'ils continuent de rester où ils en sont et voire qu'ils progressent.

C'est pour ça, Mesdames et Messieurs, qu'au nom de la Municipalité, je peux que vous inviter à soutenir non seulement l'entrée en matière, mais ce changement. C'est vrai que si on devait se retrouver dans une situation difficile dans quelques minutes parce que ceci n'aurait pas été soutenu par une majorité de ce Conseil, et bien je pense qu'on pourrait avoir des jours un petit peu compliqués. Ce n'est pas une menace, c'est simplement une réalité et donc, mais vous le savez, vous allez voter en votre âme et conscience et puis j'espère, au nom la Municipalité, que la majorité de ce Conseil va soutenir cette proposition de préavis de changer les éclairages du stade. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :**

J'aimerais juste recentrer le débat, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, notamment sur l'attachement du foot ou non de nos groupes politiques et puis de l'attrait de l'école de foot d'Yverdon et des choses comme ça. Et puis, il me semble que c'est assez rien à voir en fait avec le débat qui est simplement sur le financement ou non de l'éclairage du stade.

Quand j'étais petite, j'ai fait du foot, je suis allée jusqu'en début D, puis après j'ai arrêté parce que j'étais la seule fille et mon papa entraînait les E et les F et j'ai toujours eu du plaisir à être au stade, à aller avec lui, à l'entendre parler pendant des heures de « est-ce qu'il allait mettre tel en défense ou non », etc. Mais, il m'a semblé que, jamais en étant là-bas, que la qualité de l'entraînement et ce que j'en tirais était dû à finalement l'éclairage du stade ou Yverdon Sport les grands, mais plutôt à l'émulation en équipe, la qualité des entraînements, l'investissement aussi des parents, des enfants.

Enfin voilà, c'est juste pour dire que finalement, il me semble que ça n'a rien à voir avec le débat et qu'en fait, nous, on aimerait juste redire qu'on est déjà pour ce changement d'éclairage, c'est simplement qu'on aimerait plus de transparence, on aimerait une non-entrée en matière pour qu'on puisse revoter la question à l'automne tout simplement et puis recentrer le débat sur ça plutôt que sur pour ou contre le foot. Merci.

Discussion sur  
l'ensemble du préavis

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**La non-entrée en matière est refusée** par 47 non, 30 oui, et 4 abstentions.

Sauf avis-contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons

**Vote**

**Le PR22.09PR est accepté** par 46 oui, 27 non et 8 abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de réfection de l'éclairage du terrain principal du Stade municipal décrits dans le présent préavis
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 30.330900.22 « Réfection de l'éclairage du terrain du stade municipal » et amortie en 10 ans.

**10. PRÉAVIS**  
**N° PR22.08PR**

**CONCERNANT LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ DURANT L'ANNÉE 2021 ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2021.**

**RAPPORTRICE : MME AURÉLIE-MAUDE HOFER, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION**

**RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Nous sommes en présence d'un rapport de la Commission de gestion et d'un rapport de la Commission des finances.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Aurélie-Maude HOFER, Présidente de la Commission de gestion, donne lecture des éléments suivants :

Avant de vous lire les conclusions du rapport, je me permettrai quelques mots au terme de cette année. Tout d'abord un grand merci à mes collègues de la Commission de gestion qui ont œuvré dans un climat constructif et professionnel en mettant de côté les couleurs politiques pour travailler ensemble dans les intérêts de notre chère Ville d'Yverdon-les-Bains.

En termes de présence, la COGE c'est un grand investissement, alors un grand merci à Mesdames Apolline CARRARD, Céline EHRWEIN, Nathalie GUTIERREZ, Claude-Anne JAQUIER, Mathilde MARENDAZ, Cécile PLAGELLAT et Lorena SHEU. Merci aussi aux suppléantes et suppléants pour les remplacements au pied levé et la prise en connaissance de mes nombreux courriels et messages. Un grand merci à notre secrétaire Céline ZELLWEGER pour son aide précieuse.

Je tenais à dire que la Commission de gestion a joué son rôle de commission de surveillance avec un travail sérieux et construit, d'ailleurs c'est un magnifique apprentissage dans une vie politique. C'est toujours un plaisir de mieux connaître le fonctionnement de sa Ville. Je remercie la Municipalité, merci aussi et surtout aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration, aux Chefs de service, aux cadres qui nous reçoivent, aux différentes personnes qu'on a eu l'occasion de rencontrer durant cette année. Toutes ces personnes qui ont saisi la démarche d'une Commission de gestion en nous accueillant avec gentillesse, professionnalisme, sérieux et

*Discussion observation  
4.1.1*

transparence. Voilà maintenant place aux conclusions.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 4.1.1 : La COGE invite la Municipalité à étendre à tous les services l'analyse des risques sur les postes sensibles.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Pour répondre à l'observation autour des aspects RH et suite à la demande de la Commission de gestion et par le biais de sa Présidente, la Municipalité s'engage à donner, à fixer, un délai à la fin de l'année à ses services pour fournir cette analyse et le remonter en Municipalité comme compétence de sa tâche. Voilà pour répondre à cette remarque, à cette inquiétude. Merci de votre attention.

**Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :**

Je remercie la Municipalité, sa Vice-syndique, pour avoir un délai dans les plus brefs délais.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

J'ai une question que je ne sais pas vraiment à quel moment poser, du coup je la pose maintenant et laisserai la Municipalité y répondre au moment venu.

La Commission de gestion s'est penchée sur l'accessibilité de la Rue du Lac aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'une thématique qui est régulièrement amenée devant ce Conseil et qui a fait l'objet de plusieurs interventions. Bien que tout le monde s'accorde sur la nécessité de rénover cette rue avec des pavés comme les autres rues piétonnes du centre-ville et à améliorer l'accès aux commerces pour les personnes à mobilité réduite, ce réaménagement est constamment repoussé pour des raisons diverses.

Au début, on nous disait qu'il fallait attendre le renouvellement des réseaux souterrains de la rue, ensuite on nous disait que les travaux se feront après les travaux du parking pour limiter l'impact sur les commerces du centre-ville. Dans le rapport de la Commission de gestion on apprend que le réaménagement de la Rue du Lac est prévu après 2027, d'où mes questions :

1. Est-ce que le coût des travaux fait partie du plan des investissements ?
2. Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité est disposée à les intégrer au prochain plan des investissements pour marquer son intention de répondre à notre Conseil et la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux commerces du centre-ville ?

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. Si jamais je pense qu'on va traiter ces questions un peu plus tard quand on parlera de l'ensemble du préavis, là c'était vraiment sur les observations 4.1.1.

Je ne sais pas si Mme Brenda TUOSTO va quand même répondre.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Cette question a été posée lors de la Commission de la COGE. Nous avons répondu que le projet de réaménagement de la Rue du Lac n'est pas prévu dans un horizon à court terme. Effectivement, la Municipalité n'envisage pas un réaménagement de surface sans intervenir au niveau du souterrain, au vu des ressources que cela implique. En effet, après une analyse faite par le Service des énergies, l'état du réseau souterrain est considéré actuellement comme satisfaisant. Ce projet devrait se faire au détriment d'autres jugés prioritaires et urgents pour la Ville. Le montant d'une telle réalisation qui peut se chiffrer à plusieurs millions n'est pas inscrit au plan des investissements

qui absorbe déjà une grande quantité de projets que les services doivent mener.

La Municipalité, comme expliqué en COGE, ne considère pas, à ce stade, le réaménagement de la Rue du Lac comme étant une priorité politique au vu de la quantité de chantiers qu'elle devra mener pendant cette législature, mais cela ne veut pas dire que ça ne sera pas le cas dans quelques années. Toutefois, elle entend la demande du Conseiller communal M. SEGHROUCHNI concernant l'amélioration de la continuité des personnes à mobilité réduite du centre-ville et, dans l'attente d'un projet à long terme, elle va d'une part renforcer le dialogue entre la Police du commerce via son Service de la sécurité publique et celle de la SIC pour placer les panneaux publicitaires en dehors du trottoir et d'autre part étudier la possibilité d'abaisser des bordures devant des commerces qui sont principaux et très fréquentés afin de faciliter l'accès sans que cela ne crée de problèmes supplémentaires en termes de gestion des eaux, ni en lien avec les livreurs.

J'en profite également pour vous donner un exemple. Le pont de Gleyres a subi cette semaine quelques modifications. Il s'agit de travaux de minime importance, piloté par le Service des travaux et de l'environnement et la mobilité afin d'améliorer la continuité piétonne de part et d'autre du pont. Une traversée qui était difficile en raison de la hauteur des bordures côté lac. Ces interventions seront terminées d'ici à la semaine prochaine. Ce genre de choses seront étudiées pour la Rue du Lac. Merci pour votre attention.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

J'aimerais juste remercier la Municipalité de ses réponses et puis je me réjouis de voir ces mesures être mises en œuvre et puis avoir une meilleure accessibilité aux commerces pour toutes et tous. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Nous remercions la Municipalité de nous avoir donné un délai de mise en œuvre en complément de sa réponse initiale, qui nous manquait effectivement dans la réponse initiale, démontrant le bien-fondé de l'observation et de la problématique évoquée dans le rapport de gestion.

Le rapport de la Commission indique que certains services ont des demandes de ressources supplémentaires. Le groupe PLR invite la Municipalité à n'engager que les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'administration et en les allouant aux dicastères qui en ont véritablement besoin.

Le groupe PLR remercie les commissaires et sa Présidente pour leur investissement dans cette Commission exigeante et importante pour le bon fonctionnement de notre Ville et vous invite à accepter la réponse de la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**La réponse de la Municipalité à l'observation 4.1.1 est acceptée à l'unanimité.**

J'ouvre la discussion sur l'approbation de la gestion de l'exercice 2021.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

J'ai pris connaissance avec intérêt d'un rapport de la Commission de gestion au chapitre « ressources humaines » de la motion suivante : « le Service affirme la volonté d'exemplarité d'une Ville inclusive dans son marché du travail ». Je ne peux que saluer cette volonté conforme à l'article 27 de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui garantit le droit au travail des personnes en situation de handicap.

Le Service mentionne qu'il a déjà eu des cas d'emploi permettant l'intégration de personnes en situation de handicap. J'aimerais un complément d'information par rapport au rapport de la Commission de gestion. Est-il possible de savoir de combien de personnes il s'agit et dans quels

**Vote/réponse  
Municipalité**

*Discussion gestion  
exercice 2021*

services ?

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Merci Mme la Conseillère communale d'avoir transmis votre information au préalable et je peux vous répondre comme suit :

Depuis de nombreuses années, l'administration communale propose des emplois d'intégration à des personnes au bénéfice d'une rente et sans rendement exigé dans l'activité. Actuellement, 6 postes sont occupés au sein de notre administration pour un taux de présence totalisant 425%. 4 Services de l'administration proposent ces postes actuellement, à savoir STE, Sports, Bat et SEY, mais cela ne s'arrête pas à ces places pérennes. Actuellement, nous travaillons également avec des institutions pour des missions ou des durées déterminées soit Pro Travail, la Fondation Verdeil, l'OPTI, le CGPI, l'OSEO, L'EVAM, l'ORIF et le projet LIFT. À noter que nous ne refusons jamais des propositions d'institutions.

Maintenant, il s'agit de structurer nos collaborations selon des domaines d'inclusion. L'idée étant qu'on ne travaille plus par opportunité, mais par collaboration à long terme et de manière récurrente en structurant nos partenariats. Voilà pour vous répondre Mme la Conseillère.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Je tenais à exprimer ma satisfaction à voir l'engagement de la Ville d'Yverdon en faveur de l'inclusion. Je remercie la Municipalité de sa réponse.

**Vote/gestion exercice  
2021**

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le rapport de gestion de l'exercice 2021 est accepté à l'unanimité.**

Je remercie la Commission de gestion pour son travail.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nous allons passer maintenant à l'approbation des comptes 2021.

J'invite donc M. le Conseiller Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances et rapporteur, à nous donner la lecture des considérations et des conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Olivier JAQUIER souhaite ajouter quelques propos :

En préambule, je tiens également à remercier l'ensemble des membres de la Commission des finances, dont certains sont démissionnaires, pour l'ensemble du travail effectué au cours de cette première année de la législature. Je remercie aussi particulièrement le boursier pour son appui efficace et M. le Syndic pour ces compléments d'information lors de nos séances. Je me bornerai à lire les considérations et les conclusions du rapport.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER donne ensuite lecture des considérations et de ses conclusions du rapport.

**Discussion sur les  
comptes 2021**

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée « Résumé des Comptes 2021 » à la page 12. Sauf objection de votre part, je vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère, ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles

3. Sport, tourisme et  
bâtiments.

171.3122

171.3123

et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le numéro de la page ainsi que le compte auquel vous faites référence.

**Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :**

J'ai une question concernant la consommation d'électricité de la patinoire et de la piscine durant l'année, pardon ça concerne la page 28, le point 171.3122 et 171.3123.

La patinoire est actuellement ouverte et surtout refroidie toute l'année et la piscine extérieure chauffée en été. La facture d'électricité de l'année 2021 a été de CHF 217'349.- et pour cause : refroidir une passoire énergétique comme la patinoire ne peut que se faire que par un énorme gaspillage.

Mes questions sont les suivantes :

- Quel est le détail de la facture et de la consommation d'électricité par mois pour les 5 dernières années ?
- Quel est le détail de la facture de gaz par mois pour les 5 dernières années ?
- Pour ces deux détails, qu'elle est la somme spécifiquement utilisée pour le refroidissement de la patinoire et le chauffage de l'eau pour ces deux installations ?
- La piscine est en partie chauffée avec la chaleur produite par le refroidissement de la patinoire, mais aussi par une chaudière à gaz et le nouveau chauffage à distance de la STEP, est-il prévu de moins chauffer la piscine et de n'utiliser que la chaleur produite par la patinoire ?

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Alors, j'ai des tableaux qui sont relativement sophistiqués sur 5 ans que je peux vous fournir, je vais essayer de vous donner déjà par année, si vous êtes d'accord, et après je peux vous donner d'autres informations.

Vous avez repéré, à juste titre, que la facture d'électricité était à CHF 217'349.- pour l'année 2021 exactement. Alors en 2017, c'était CHF 227'000.-, en 2018 c'était CHF 213'000.-, en 2019 CHF 219'000.-, ensuite CHF 196'000.-, CHF 217'000.-. Ce que l'on peut dire c'est que les consommations sont relativement linéaires, comme ça, et il n'y a pas tellement de saut. On a contrôlé avec ce qui se passait sur l'année à venir et on est, sur l'électricité, encore relativement dans nos chiffres. J'ai le détail si ça vous intéresse pour la patinoire, la piscine en plein air, la piscine couverte ou alors peut-être, si vous souhaitez, vous le direz après, qu'on donne toutes les informations à tous les Conseillers communaux.

Pour ce qui est du gaz, en 2021, nous avons payé CHF 168'000.- et puis si je reprends depuis les mêmes années : CHF 154'000.-, CHF 152'000.-, CHF 174'000.- (un peu plus haut), CHF 143'000.-, CHF 168'000.-. Il est à relever que maintenant qu'on est branché au CAD-STEP, on va payer beaucoup plus cher. Alors certes c'est bien, mais ça va coûter 2 à 3 fois plus cher.

Et puis, ce que je peux vous dire encore, c'est, vous l'avez dit, que la piscine est chauffée quand nous mettons la piscine... Non. Nous récupérons la chaleur des compresseurs de la patinoire mise en glace et nous chauffons les bassins de la piscine intérieure. Nous ne chauffons pas, ou très peu, les bassins de la piscine extérieure et cette année nous n'avons jamais chauffé les bassins de la piscine extérieure, vous me direz évidemment avec le temps qu'il fait, mais enfin en début de saison ce n'est pas tout à fait la même chose. Et puis, nous avons retardé aussi l'ouverture de la piscine extérieure pour justement essayer d'éviter de chauffer la piscine extérieure. Et donc, nous utilisons cette énergie qui est produite pour chauffer le bassin intérieur et puis on a fait les travaux de raccordement au CAD-STEP et donc ces installations, comme le stade aussi puisqu'on en parlait tout à l'heure, est raccordé au CAD-STEP. Donc le CAD-STEP a permis de chauffer ou permet de chauffer actuellement le stade, ensuite on a passé sous le canal, il chauffe aussi la patinoire, les piscines et le Collège des Rives.

Et maintenant, vous me direz si vous souhaitez ces tableaux, la Municipalité les produira volontiers à l'attention de tous les Conseillers communaux, vous pourrez en débattre lors d'une prochaine séance.

**Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :**

Merci pour cette réponse, j'aimerais volontiers les tableaux détaillés et puis que je pense qu'ils soient envoyés à tout le monde et puis je me réjouis de voir justement le détail par mois en termes de refroidissement.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère.

	Comptes 2021		Budget 2021 initial	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	8'053'847	811'828	8'049'170	816'595
Finances	31'463'468	131'010'193	26'282'025	123'780'180
Sport, tourisme et bâtiments	32'434'390	9'415'840	32'751'400	9'911'090
Mobilité, Travaux et environnement	34'777'523	11'701'420	35'354'225	12'022'685
Jeunesse et cohésion sociale	39'364'795	9'574'491	43'558'345	9'722'555
Sécurité publique	34'723'582	24'447'690	38'065'880	27'061'280
Urbanisme, RH et culture	16'509'499	2'308'841	17'210'295	4'235'415
Service des énergies	58'514'352	64'674'491	54'232'370	64'415'140
<b>Totaux</b>	<b>255'841'456</b>	<b>253'944'794</b>	<b>255'503'710</b>	<b>251'964'940</b>
Excédent de charges selon budget initial			<b>3'538'770</b>	
1ère série de compléments au budget			<b>314'200</b>	
2ème série de compléments au budget			<b>727'500</b>	
2 Crédits complémentaires extraordinaires Fonds Covid-19			<b>700'000</b>	
Crédit complémentaire extraordinaire Inondations Eté 2021			<b>200'000</b>	
Excédent de charges		<b>-1'896'662</b>	<b>5'480'470</b>	

Je vous lis le tableau d'autofinancement en page 7.

	Comptes 2021	Budget 2021
Résultat de l'exercice	-1'896'662	-5'480'470
Amortissements	29'677'470	23'355'620
Attributions aux fonds	2'755'922	2'926'770
Prélèvements aux fonds	-7'483'393	-2'796'980
<b>Autofinancement</b>	<b>23'053'338</b>	<b>18'004'940</b>

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2021.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour revenir peut-être sur les considérants de la Commission des finances qui fait



montre d'une certaine inquiétude de manière générale. Simplement pour lui rappeler que cette inquiétude, ou en tout cas ce souci, par rapport aux différents éléments qui sont donnés est évidemment partagée par la Municipalité qui en l'espèce vous renvoie ceci étant au préavis 21.33 que ce Conseil a accepté en fin d'année passée et qui donne « la planification financière » que la Municipalité s'est donnée pour la législature. Pour l'instant, nous sommes assez largement, je dirais, dans le périmètre encore de cette planification financière et c'est bel et bien dans ce cadre que nous allons continuer à travailler.

Ceci dit, on reprend dans les inquiétudes que vous donnez, cette idée que nous allons reprendre à notre compte d'avoir, ce que vous dites, une vision claire de ce que supposent certains investissements en termes de fonctionnement derrière. Le cas d'école de ce type-là étant notamment la politique d'accueil de jour, l'ouverture ou l'investissement dans une structure de garderie implique évidemment au budget ensuite des sommes relativement importantes qui doivent être pérennisées dans le cadre des budgets. C'est de loin pas le cas de tous les investissements. On associe toute une série d'investissements « autoporteur » dont notamment les investissements d'entretien du patrimoine communal.

Je reviens également, parce que ça a déjà été dit à d'autres moments et notamment par le Président des finances, l'inquiétude que vous avez sur la baisse de la population. Simplement peut-être pour corriger dans le rapport, la baisse de 600 habitants elle est sur les deux années 2020 et 2021. En 2021, elle était d'environ 300 habitants, ça ne signifie pas que c'est une meilleure nouvelle, mais le rythme de décroissance est un peu plus bas que celui qui est donné dans le rapport. Et puis, nous sommes évidemment très intéressés à terme de voir si c'est une tendance « conjoncturelle » c'est-à-dire qu'on paye en ce moment un moment particulier à ce niveau-là ou si c'est quelque chose de plus structurelle. En tout cas, ça nous inquiète, en tout cas c'est un souci important au niveau de la Municipalité parce qu'effectivement cette érosion de population pourrait signifier une érosion de la base fiscale et c'est bel et bien là contre qu'on va essayer de lutter dans le cadre de nos politiques ces prochaines années.

Pour le reste, je vous enjoins évidemment à suivre les conclusions de la Commission des finances et à donc accepter ce préavis tel que présenté. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Je remercie M. le Syndic de prendre en considération les considérants de la Commission des finances et me réjouis d'en discuter lors du budget 2023 courant octobre/novembre.

#### **M. le Conseiller Paul-Camille GENTON :**

Le groupe Vert·e·s et solidaire·s note que malgré une année 2021 marquée par la pandémie du COVID-19, avec un impact financier estimé à CHF 1'740'000.- ainsi que l'augmentation des prix de l'énergie qui avait déjà été amorcée fin 2021, le résultat final des comptes de la Ville d'Yverdon présente certes un déficit, mais bien plus faible qu'attendu, à CHF 1'896'000.- pour un budget total proche de CHF 256'000'000.-. Ce résultat a été atteint malgré le refus par ce Conseil de la vente et privatisation d'un terrain communal comme initialement budgétisé et en réduisant les prélèvements dans certains fonds par rapport à ce qui était prévu au budget. De plus, après des années 2016 à 2020 marquée par un accroissement important de la dette communale, celle-ci semble progressivement se stabiliser, comme le montre de façon très visuelle le graphe en page 116 des comptes. On notera finalement une marge d'autofinancement à plus de CHF 23'000'000.-, nous permettant de poursuivre le développement des investissements nécessaires au développement de la Ville.

En résumé, l'année 2021 présente des finances communales sous contrôle malgré un contexte économique incertain et imprévisible. Nous espérons que la Municipalité pourra continuer dans cette direction, à savoir trouver un compromis entre d'un côté les investissements importants pour la population d'Yverdon et qui ne doivent pas être mis de côté par excès de zèle budgétaire, et de l'autre tendre vers un équilibre financier nécessaire.

A titre personnel, je souhaiterais nous inviter toutes et tous au sein de ce Conseil à être actifs et actives au sein de nos groupes politiques respectifs au niveau cantonal pour défendre la

péréquation intercommunale qui est actuellement en discussion, pour ne pas dire en danger. Cette péréquation est un outil central pour maintenir une solidarité et une certaine égalité de traitement des populations entre les communes à hautes et faibles ressources, et puis elle est absolument nécessaire au bon fonctionnement financier de la Ville d'Yverdon.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Ce soir, la Municipalité présente des comptes en déficit de CHF 1'800'000.-. Si l'on souhaite regarder le verre à moitié plein, c'est mieux que le déficit de CHF 5'400'000.- inscrit au budget. Si l'on est plutôt partisan du verre à moitié vide, on dira que ce sont les premiers comptes déficitaires depuis 2003.

Pour le groupe socialiste, il s'agit surtout de comptes sans artifices. Plus de prélèvements supplémentaires dans les fonds, plus de dilapidation de notre patrimoine pour masquer un déficit qui est, osons le dire, structurel. Nous savons que la Municipalité est consciente de cette réalité et qu'elle travaille à y apporter des solutions pérennes, comme M. le Syndic vient de nous le montrer. Nous attendons ces solutions avec confiance car il n'y a pas, non plus, péril en la demeure. Notre marge d'autofinancement est bonne, elle a même sensiblement augmenté à 119% et, sans la pandémie qui a pesé pour plus de CHF 1'700'000.- sur l'exercice 2021, la Municipalité nous présenterait aujourd'hui des comptes à l'équilibre.

C'est pourquoi le groupe socialiste, unanime, vous invite à accepter ces comptes.

**M. le Conseiller Jean-Marc CUANILLON :**

Le rapport « résumé des comptes » montre en page 106 et 107 un tableau et un graphique de l'évolution des revenus et des charges de la Ville ces 10 dernières années. On y remarque que : les revenus ont augmenté de 21%, les charges ont augmenté de 23,5%. Mais que dans la même période, les charges de personnel ont augmenté de 46,5%, soit plus de deux fois plus vite que les revenus. Les charges de personnel ont donc augmenté presque trois fois plus vite que les autres charges. Cette différence est-elle explicable ? Est-elle observable dans d'autres villes comparables ?

Devant la situation inquiétante des finances communales, il me semble indispensable que la Ville procède à une évaluation comparative de sa structure des coûts avec des villes de taille comparable (Nyon, Montreux, Neuchâtel, Vevey, Fribourg, etc.)

Une telle démarche peut être faite par exemple avec un accompagnement de l'IDHEAP, comme l'ont fait les communes du Jura Bernois il y a plus de 20 ans. Des données comparatives établies sur une base rationnelle sont de nature à donner des indications utiles et une étude à quelques dizaines de milliers de francs est peu de chose en regard des enjeux des finances de la Ville.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Le groupe PLR va suivre les recommandations de la Commission des finances d'accepter les comptes 2021 tout en invitant la Municipalité à suivre de près l'évolution des dépenses puisqu'un effet pandémie pourrait encore avoir lieu cette année au niveau des recettes fiscales comme déjà constaté l'année précédente.

Le groupe PLR vous invite donc à accepter les comptes 2021. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Beaucoup de chose ont déjà été dites ce soir, le groupe UDC souhaiterait tout de même saluer le travail effectué par tous les services ainsi que la Municipalité passée et présente pour la bonne tenue des comptes. Des défis majeurs attendent notre Ville ces prochaines décennies, faire vœu de prudence serait de bon augure afin que nous puissions les relever ensemble dans un futur qui semble difficile financièrement.

Le groupe UDC vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à suivre le rapport de la

Commission des finances et à soutenir les comptes tels que présentés par la Municipalité.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour réagir peut-être à la demande de M. le Conseiller CUANILLON. La demande qu'il a faite et la question de l'attribution d'une part plus importante « du gâteau » ou des sommes communales au personnel, elle a déjà fait l'objet effectivement de grands débats, notamment au moment de l'adoption du budget 2022. J'aurais tendance à vous renvoyer à ce qui avait été dit à ce moment-là, notamment au niveau des PV des séances de décembre dernier.

Pour le reste, nous prenons note des suggestions que vous faites, c'est clair qu'on ne va pas vous répondre ce soir sur la comparaison entre les différentes collectivités publiques, de leur structure de dépenses et leur structure de revenus, aussi qui sont assez fortement différentes d'une ville à l'autre, mais c'est une suggestion intéressante et que nous gardons en mémoire et que nous verrons si nous arrivons à l'activer en termes de comparaison dans les prochains mois ou les prochaines années. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :**

Je voulais juste encore peut-être dire un petit mot au nom du groupe des vert'libéraux. Donc, on constate que les recettes stagnent depuis plusieurs années et que les charges augmentent constamment. Ceci nous amène à des pertes d'environ CHF 2'000'000.- en 2021 et le budget 2022 prévoit déjà un déficit d'environ CHF 8'000'000.-.

Donc, je rappelle que nous avons perdu 600 habitants dernièrement - donc ça a été soulevé par M. le Syndic, c'est sur deux années effectivement - et qu'après la crise du COVID et maintenant celle de la guerre en Ukraine et le renchérissement du coût de la vie, le pouvoir d'achat des Suisses baisse. Donc, nous nous dirigeons vraisemblablement vers des diminutions de recettes, ça a aussi été effectivement relevé par notre Syndic, cette situation pourra donc très rapidement nous amener à la limite de notre fortune et poser des problèmes de liquidités ce qui engendrerait un contrôle des services de l'État.

Le groupe des vert'libéraux est très inquiet de la situation financière yverdonnoise, donc nous attendons des mesures concrètes pour augmenter les recettes et diminuer les charges. Voilà c'est simple, mais dans un budget équilibré pour 2023 : Comment augmenter les recettes ? Il faut qu'on mette tout en œuvre pour attirer de nouveaux contribuables, la question de mon collègue, au dernier Conseil, WIND n'a pas été suivie, mais je pense que c'est des pistes.

Comment diminuer les charges ? Je serais d'avis que la Municipalité gèle l'engagement des postes prévus dans le budget 2022, en tout cas tout ou partie, enfin tous ceux qui ne sont pas nécessaires tout de suite et dans l'attente peut-être de voir un petit peu les recettes fiscales. Cas contraire, le déficit conjoncturel se transformera en un déficit structurel. Le groupe des vert'libéraux suit l'avis de la COFI et la remercie pour son travail ainsi que la Municipalité pour ses explications. Merci.

**Vote**

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.**

Je remercie la Commission pour son travail.

**11. PRÉAVIS  
N° PR22.10PR**

**CONCERNANT LA 1ÈRE SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2022**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

*Discussion s'article 1*

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion s'article 2*

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion s'ensemble  
du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour revenir là aussi sur la remarque faite par la Commission des finances quant à l'attente disons de frais supplémentaires dus notamment à l'inflation lors du deuxième semestre. Oui, oui, oui, on s'y attend aussi.

Alors, au point de vue de certaines énergies, on est encore protégé par les tarifs qu'on a pu négocier, c'est notamment le cas dans l'électricité. Mais c'est évident que dans le domaine gazier et pétrolier les choses vont se répercuter, vous avez tout à fait raison. En termes de consommables, il y a aussi une inflation très forte sur notamment les matériaux de construction. Ça impacte plutôt le domaine des investissements d'ailleurs que le domaine du budget. Et est-ce que la « régularisation » de ces hausses se fera par le biais des compléments au budget ou par le biais carrément des factures finales, c'est-à-dire au moment du bouclage des comptes, ça l'avenir nous le dira, mais vous avez effectivement parfaitement raison.

Alors, je ne veux pas dire que c'est un souci ou que ça nous inquiète, bien que ça soit un souci et que ça nous inquiète, notamment dans la construction du budget 2023 qui est déjà commencé et évidemment vous pensez bien que tous ces effets, y compris les effets de hausses assez fortes, notamment dans le domaine des énergies mais pas seulement, dans le domaine aussi du bâtiment. Mais également l'effet général de l'inflation sont des paramètres que nous sommes en train de prendre en compte évidemment dans la construction de ces projets de budget. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Je remercie M. le Syndic, franchement le mois d'octobre/novembre sera très chargé et très intéressant au niveau des chiffres. Donc voilà, merci beaucoup.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR22.10PR est accepté à l'unanimité.**

Le Vice-président remercie la Commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Des compléments au budget 2022, représentant au total une augmentation de charges de CHF 259'160.- et une augmentation des revenus de CHF 30'500.-

sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2022			8'695'960
	Modification des charges	Modification de revenus	
1. Sports - Tourisme - Bâtiments	150'880		
2. Mobilité - Travaux et environnement	77'780		
3. Jeunesse et cohésion sociale	10'000	10'000	
4. Urbanisme - RH - Culture - Durabilité	20'500	20'500	
	259'160	30'500	
Charges supplémentaires			259'160
Revenus supplémentaires			-30'500
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>			<b>8'924'620</b>

**12. ÉLECTIONS DU  
BUREAU DU CONSEIL  
COMMUNAL POUR  
L'ANNÉE 2021-2022**

*Élection du/de la  
Président(e) du Conseil  
communal*

**ÉLECTIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2022-2023**

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour la prochaine année politique de cette législature.

Nous débutons par l'élection de la fonction de la présidence du Conseil communal.

Je vais donc laisser la parole à Mme La 2<sup>ème</sup> Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER qui présidera ce moment.

**Mme la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Il rejoint notre cher Conseil communal au mois de février, mais en quelle année ? J'étais obligé de conserver un certain suspens, allez je vous donne un indice, à la fin de son mandat il y aura siégé 10 ans, 10 ans d'engagement politique et tout autant d'investissement pour la communauté yverdonnoise par le biais de diverses associations qui viennent en aide au plus démunis.

Il a une personnalité posée et réfléchie ainsi qu'un cœur suffisamment grand pour entendre chaque Conseiller. Très patient, et il en aura besoin... à moins que mon collègue de parti décide soudainement de faire une trêve. Cher Roland, comme on dit chez nous, courage ça va aller.

Vous l'aurez donc compris, le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Roland VILLARD comme Président du Conseil communal.

**Mme la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :**

**Vote élection tacite  
pour la présidence du  
Conseil communal**

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Comme il n'y a qu'une candidature pour le poste, je vous propose une élection tacite.

**L'élection tacite de la présidence est acceptée** à l'unanimité.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élu Roland VILLARD pour le groupe UDC, comme Président du Conseil communal.

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection à la présidence de ce Conseil, il est de coutume que le nouveau Président élu nous adresse quelques mots, M. le Conseiller, vous avez la parole.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

C'est avec une grande émotion que je reprends la charge que vous m'avez confiée. Merci pour l'honneur et la confiance que vous m'avez accordés ce jour. Ce n'est pas facile pour moi de m'exprimer, mais j'aimerais tout d'abord remercier le Bureau du Conseil et les secrétaires. Cela fait maintenant deux ans que je passe du temps dans ce bureau, j'ai eu l'honneur d'y côtoyer des gens formidables. Tout d'abord, deux présidentes exceptionnelles que je vais me permettre d'appeler par leur nom, Natacha et Judith. Deux personnalités différentes, mais deux personnalités attachantes dévouées, sincères dans leurs engagements et compétentes. Ce n'est pas une mince affaire de leur succéder à cette présidence.

Je remercie nos huissiers qui ne comptent pas leurs heures et qui sont toujours disponibles. Merci à Jean-Claude et Véronique. Je remercie enfin le reste du Bureau avec lequel nous avons partagé d'excellents moments et avec lequel nous continuerons encore à travailler une année pour le bien-être de notre Commune. D'ailleurs, ce bureau devra faire face à des défis importants. Notamment en termes d'organisation et de digitalisation. J'espère pouvoir mener ces deux chantiers à jour.

Si on m'avait dit un jour que je reprendrai la présidence de ce Conseil, j'en aurais sans doute rigolé. Je ne suis pas quelqu'un qui cherche les honneurs et je n'aime pas être mis en avant. J'aime encore moins faire des discours. C'est là sans doute pour moi un défi important et je devrai sans doute me faire violence quelques fois. Mais sachez-le, j'ai à cœur de servir les citoyens de notre Ville, d'être proche d'eux, d'être présent pour chacun de vous. Mon engagement politique m'a toujours été guidé que par une idée : servir mon prochain et rechercher le bien-être de la communauté.

Je remercie mon épouse Raluca qui m'a toujours soutenu et qui continue à me soutenir. Je remercie enfin mon Parti politique, l'UDC, représenté ici par nos Conseillers communaux, ainsi que par Pascal GAFNER qui m'a toujours soutenu ces dernières années. Sans sa présence, sans son engagement, sans son soutien, je ne serais sans doute pas ici aujourd'hui. Merci Pascal. Voilà, j'ai fait déjà un discours bien trop long, je me réjouis de partager avec vous l'apéritif qui sera organisé tout à l'heure. Je vous souhaite de bonnes vacances et je me réjouis de vous retrouver à la rentrée. Merci et santé à tous.

*Applaudissements.*



**Élection du/de la 1<sup>e</sup> Vice-  
président(e) du Conseil  
communal**

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Nous passons maintenant à l'élection de la fonction de la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY ? Mais je suppose que vous avez appuyé trop tôt ?

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

En fait, c'est un peu trop tard. Je voulais déjà simplement vous féliciter pour cette élection, M. le Président, et bien qu'elle ne soit pas présente, je souhaitais aussi, en tant que groupe des Vert·e·s et solidaire·s, remercier chaleureusement Mme notre ancienne Présidente Judith NOTTER qui a su mener avec efficacité cette présidence du Conseil durant cette année de législature. Elle a su prendre la présidence au pied levé et dans ces conditions elle a brillamment endossé ses responsabilités. Malgré parfois de très longues séances un peu enflammées peut-être, elle a su garder son calme afin que les Conseils puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles et que nous puissions mener le travail politique pour lequel nous avons été toutes et tous élus pour le bien commun.

Alors nous avons prévu de lui offrir un bouquet de fleurs, mais nous irons donc le lui amener dans un autre lieu tout aussi emblématique d'Yverdon-les-Bains. Merci Judith, nous t'adressons tous nos vœux de bonheur.

*Applaudissements.*

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature d'Aurélie-Maude HOFER à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence.

Dans les cycles d'élection au Bureau de notre Conseil, l'élection à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence est toujours la plus embêtante. L'année d'avant, on a généralement déjà donné les informations principales sur le parcours de la personne... et on garde les plus belles formules pour l'élection que l'on souhaite l'année d'après, à la Présidence.

C'est pourquoi, ce soir, je ne vous rappellerai pas ses campagnes pour le Grand Conseil de 2017 et, désormais, 2022. Je ne compte pas non plus évoquer son accession au Conseil communal en 2018, puis à la Commission de gestion au sein de laquelle elle vient d'exercer la présidence. Enfin, ne comptez pas sur moi pour vous rappeler son engagement au sein de ce Conseil sur les questions sportives ou d'inclusion.

Je me contenterai juste de rappeler avec quel naturel et quelle aisance elle a d'ores et déjà eu la chance de présider notre Conseil, devenant la première 2<sup>e</sup> Vice-présidente à avoir cet honneur depuis fort longtemps... en tout cas de mémoire de Conseiller communal socialiste et je peux vous dire que cette mémoire remonte à loin pour certaines et certains d'entre nous !

Pour toutes les raisons que j'ai pris la peine de ne pas vous exposer, nous invitons les différents groupes du Conseil à soutenir cette candidature.

Je vous remercie.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Comme il n'y a qu'une candidature pour le poste, je vous propose une élection tacite.

**L'élection tacite de la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence est acceptée à l'unanimité**

*Applaudissements.*

**Vote élection tacite  
pour la 1<sup>e</sup> Vice-  
présidence du Conseil  
communal**

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élue Aurélie-Maude HOFER pour le groupe du PS, comme 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil communal

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence de ce Conseil et vous passe la parole pour quelques mots.

**Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :**

Je suis très touchée de votre confiance et vous remercie. Je mettrai tout en œuvre pour travailler au sein du Bureau de manière collégiale et constructive dans le respect de chacun. Je me réjouis d'intégrer celui-ci aux côtés de M. le Président Roland VILLARD et Mme la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente Anita ROKITOWSKA. Pouvoir encore un peu plus m'engager pour notre Ville, une année supplémentaire au sein du Bureau me rend particulièrement fière et me remplit de bonheur. Je vous remercie.



*Élection du/de la 2<sup>e</sup> Vice-président(e) du Conseil communal*

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Nous passons maintenant à l'élection de la fonction de la 2<sup>e</sup> vice-présidence du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Le groupe des Vert·e·s et solidaire·s a donc, comme vous avez sûrement dû le comprendre, le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil communal.

Comme un certain nombre des Conseillers et Conseillères de notre groupe des Vert·e·s et solidaire·s, elle est membre du Conseil communal depuis 2021 et débute de sa mission politique au sein d'un groupe marqué par sa forte représentation féminine dont nous pouvons être fiers en cette semaine de grève féministe, dont nous portons d'ailleurs les couleurs au sein de ce Conseil ce soir.

Depuis son élection, elle a apporté à notre groupe ainsi qu'au Conseil ses compétences que ce soit en matière d'organisation et d'analyse ou encore d'écoute et de diplomatie. Née à Yverdon-les-Bains, c'est depuis plus longtemps encore qu'elle participe à faire rayonner notre Ville. Elle a notamment travaillé durant 9 ans au sein de l'Amalgame, lieu incontournable de notre vie culturelle yverdonnoise, connu bien au-delà de notre région.

Je n'ai donc aucun doute qu'elle saura faire bénéficier ce Conseil communal et le Bureau de ses nombreuses qualités. C'est pourquoi, je vous invite, chères et chers collègues, à soutenir sa candidature au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil communal.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Comme il n'y a qu'une candidature pour le poste, je vous propose une élection tacite.

**L'élection tacite de la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence est acceptée à l'unanimité.**

***Vote élection tacite pour la 2<sup>e</sup> Vice-***

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC,



**présidence du Conseil communal**

je proclame élue Mme la Conseillère Anita ROKITOVSKA pour le groupe Vert·e·s et solidaire·s, comme 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil communal.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection à la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence de ce Conseil et vous passe la parole pour quelques mots.

*Applaudissements*

**Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :**

Je vous remercie de la confiance témoignée, j'essaierai de travailler au mieux dans l'intérêt de ce Conseil et du Bureau et je me réjouis de collaborer avec les membres du Bureau. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Élection de deux scrutateurs ou scrutatrices**

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutatrices/scrutateurs au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Le groupe PLR à le plaisir de vous présenter la candidature comme scrutateur de M. le Conseiller Philippe GRUET.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Ervin SHEU.

**Vote élection tacite de deux scrutateurs****M. le Vice-président Roland VILLARD :**

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidat(e)s pour deux postes à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Ça ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élus M. le Conseiller Philippe GRUET pour le groupe PLR et M. le Conseiller Ervin SHEU pour le groupe PS comme scrutateurs au Bureau du Conseil communal.

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

*Applaudissements.*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Election de deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes****M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutatrices/scrutateurs suppléant(e)s au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Je me permets juste de dire que ce n'est pas Ella-Mone, mais Ella-Mona, mais il n'y a pas de souci, c'est un prénom compliqué. Le groupe des Vert·e·s et solidaire·s propose la candidature de Mme la Conseillère Maria GALLARDO au poste de scrutatrice suppléante.

**Vote élection tacite de  
deux scrutatrices  
suppléantes**

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère. Toutes mes excuses d'avoir écorché votre nom.

**M. le Conseiller Thierry GABERELL :**

Le groupe des vert'libéraux a le plaisir vous proposer la candidature de Stefania BEUTLER au poste de scrutatrice suppléante.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidat(e)s pour deux postes à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Ça ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élues Mme la Conseillère Maria GALLARDO pour le groupe V&S et Mme la Conseillère Stefania BEUTLER GABERELL pour le groupe PVL comme scrutatrices suppléantes au Bureau du Conseil communal.

Mmes les Conseillères, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

*Applaudissements.*

**13. MOTION**

**DE M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN NOBS « PLANTER DES ARBRES D'ESSENCES MAJEURES DANS LA COUR DU COLLÈGE DES RIVES ET DANS LES PLATES-BANDES D'ARBUSTES DU PARKING DE LA PATINOIRE EN PRÉSERVANT DU MIEUX POSSIBLE LA VÉGÉTALISATION EXISTANTE »**

Je vous lis le texte de cette motion :

Cette motion demande à la Municipalité de présenter une étude sur la plantation d'arbres d'essences majeures dans la cour du collège des Rives et dans les plates-bandes d'arbustes du parking de la patinoire en préservant du mieux possible la végétalisation existante.

Le Bureau du Conseil communal ayant des doutes sur la recevabilité de ce texte en tant que Motion a contacté la DGAIC.

Je vous lis le retour que nous avons eu.

*Madame la Présidente du Conseil,*

*Monsieur le Conseiller communal,*

*Je fais suite au courriel ci-dessous, ainsi qu'à l'appel téléphonique que j'ai eu avec M. Nobs.*

*Comme indiqué, à mon sens, le texte déposé s'apparente plutôt à un postulat car il concerne une compétence de la municipalité. L'administration du domaine public est une compétence municipale (art. 43 al. 1 ch. 2 LC). C'est au final le conseil qui doit décider de la recevabilité. C'est un vote à la majorité. Si le texte est déclaré recevable, le conseil doit encore voter la prise en considération et le renvoi à la municipalité. Celle-ci a la possibilité, soit d'y répondre ou soit de rendre un rapport d'irrecevabilité si elle considère que le texte déposé n'est pas recevable.*

*Conformément à nos directives internes, copie du présent courriel est adressé à la municipalité, ainsi qu'aux Préfets, M. Roy et M. De Icco, pour leur information.*

S'en suivent les salutations d'usage.

Monsieur le Conseiller Sébastien NOBS, pour faire suite à ce courrier, voulez-vous transformer votre motion en postulat ou préféreriez-vous que ce Conseil se décide sur la recevabilité de votre

texte en tant que Motion ?

**M. le Conseiller Sébastien NOBS :**

Le but de cette motion est que la Municipalité présente un préavis lui permettant d'obtenir un crédit d'investissement pour planter des arbres dans la cour du Collège des Rives et du parking de la patinoire. J'avais fourni une présentation pour illustrer ceci au Bureau, peut-être peut-elle être montrée ? Ça correspond à la justification de la motion et pourquoi il y en a une qui a été déposée.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Si je peux intervenir, M. NOBS nous a communiqué un nouveau texte dans l'après-midi donc, en fait je pense que vous voulez modifier votre texte, c'est bien ça ?

**M. le Conseiller Sébastien NOBS :**

Exactement. J'ai prévu de modifier mon texte. Ce nouveau texte a été transmis aussi au Service des communes qui m'a, cette fois, informé que cette nouvelle version paraît totalement recevable, conforme.

*Discussion s/recevabilité  
de la motion*

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Si possible, je vais vous lire le nouveau texte qui est proposé par notre collègue NOBS. Alors donc, je vous lis : cette motion demande à la Municipalité de présenter, dans un délai de deux mois, un projet au Conseil communal contenant les objets de décision du Conseil suivant :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la plantation de X arbres d'essences majeures dans la cour du Collège des Rives et dans les plates-bandes d'arbustes du parking de la patinoire.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF Y lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputé sur un compte Z « Cour du Collège des Rives - Parking de la patinoire - plantation d'arbres » et amortie sur dix ans.

La Municipalité peut choisir les données des variables X et Z en fonction des contraintes et celle de la variable Y en fonction des besoins. Elle peut modifier l'article 3.

Voilà le nouveau texte qui nous est parvenu. Nous avons reçu un e-mail de la DGAIC ce soir par le Conseiller NOBS. Mail qui laisse finalement le Conseil décider de la recevabilité finalement ou non, qui aurait tendance à dire que cette mouture s'apparenterait à une motion, mais c'est, en fin de compte, c'est notre Conseil communal qui doit finalement décider si cette motion est recevable ou pas.

Donc ce que je vous propose, c'est d'ouvrir une discussion sur la recevabilité de cette motion.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS :**

Donc pour reprendre un extrait du texte qui a été transmis du département : « cela étant, dans la dernière version qui nous a été soumise hier et qui est jointe en annexe, la motion paraît recevable entend qu'elle invite la Municipalité à présenter un préavis visant à l'octroi d'un crédit d'investissement l'autorisant à planter des arbres d'essences majeures dans l'espace considéré ».

Est-ce qu'il est possible de présenter les slides ?

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Si vous avez un moment, je vais peut-être passer avant tout la parole au Syndic qui l'a demandée tout à l'heure.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour un rappel, si le texte de la motion a été fortement modifié, ce qui nous semble être le cas, l'article 70 du règlement, notamment son alinéa 2, s'applique d'après nous. Je rappelle la teneur de cet article 70, alinéa 2 : afin d'être portés à l'ordre du jour, les motions et projet de règlement au sens des lettres b et c de l'article 69 doivent être déposés au minimum 10 jours avant la séance plénière.

Il me semble que ça n'est pas respecté en l'occurrence puisque le texte a été fortement modifié et que donc, à notre sens, cette motion devrait être reportée à un Conseil subséquent de telle manière à ce que les groupes politiques notamment puissent se déterminer sur sa teneur. Merci.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Mon intervention va dans le même sens que celle de M. le Syndic. L'article cité 70 alinéa 2 de notre règlement communal est fait justement pour que nous puissions nous prononcer sur un texte en l'ayant dix jours avant. On ne peut pas le modifier séance tenante et attendre de ce Conseil, 1. qu'il statue sur la recevabilité et 2. sur le fond séance tenante sans avoir aucunement le temps de délibérer et de se positionner.

Et sachant, d'autant plus, que la question de la recevabilité n'est pas si simple, même si, à mon sens, malgré cette modification, le plantage d'arbres c'est de la compétence de la Municipalité. Alors, on peut bien tourner ça dans tous les sens, mais à mon avis ça va être un petit peu compliqué d'admettre ça comme étant recevable, mais quoi qu'il en soit à mon sens a minima cette question doit être reportée au prochain Conseil et dans l'intervalle peut-être que cette question de recevabilité doit être clarifiée de manière formelle. En ce sens, qu'il y ait peut-être une prise de position un petit peu plus éclairée pour nous aider dans notre réflexion. Merci.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Si je relis l'article 69 de notre règlement, donc il s'agit manifestement d'un projet ce qu'on appelle « rédigé », alinéa C, précise que le motionnaire peut proposer lui-même un projet de règlement, une modification de règlement ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. Je pense que c'est là que M. le Conseiller NOBS a voulu intervenir sur la forme.

Je suis également d'avis de renvoyer ces décisions à une prochaine séance de manière à ce qu'on puisse s'assurer effectivement que le projet de décision de compétence du Conseil communal est bien ce qui est précisé dans le règlement de notre Conseil.

Manifestement ça semble être le cas, mais vu qu'il y a un doute à ce sujet, on peut très bien, de mon point de vue, reporter ça à la première séance du mois de septembre.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :**

Je ne répèterai pas tout ce que les autres ont déjà dit. Je vous remercie de m'avoir donné la parole et je vous la rends.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Et j'y renonce étant de l'avis de tous mes préopinants.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je suis quand même étonné qu'on est en train de s'embêter sur des questions de procédures ou d'argumentation alors qu'il y a urgence climatique... {Rires}. Oui, mais vous rigolez, mais en fait finalement ça vous intéresse que quand c'est pour en tirer parti politiquement. Là, il s'agit quand même d'arboriser, ce que je pense que tout le monde peut être d'accord, à part que certains ne veulent pas donner du crédit à Sébastien NOBS d'avoir proposé le projet, mais enfin c'est quand même important qu'il y ait des arbres rapidement dans cette cour et puis c'est important qu'on fasse des projets d'herborisation et puis là on discute sur des bêtises.

Je suis désolé, en termes de pragmatisme, je pense que les gens qui nous regardent ne sont pas très fiers, merci.

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. Peut-être juste avant de repasser la parole à M. NOBS, c'est vrai que je pense que notre article 71 indique effectivement « le Conseil examine si la proposition est recevable, si après avoir entendu l'auteur un doute subsiste, le Conseil peut renvoyer la proposition au Bureau pour préavis » etc.

Donc, je pense qu'effectivement il serait peut-être plus sage de voter sur le renvoi de cette motion à un prochain Conseil. Cependant M. NOBS, vous avez la parole avant qu'on passe à un vote pour renvoyer votre motion à un prochain Conseil.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS :**

Le texte de la motion a changé, le fond pas. Le but est toujours le même : c'est celui qui est affiché depuis que la motion est sortie, c'est que la Municipalité présente un préavis et demande un crédit d'investissement pour planter des arbres.

Le côté urgent de la motion est de raison purement pratique. Il est plus facile de planter des arbres en hiver et si on attend l'hiver prochain pour cette motion on perd une année. Je me base sur l'exemple d'un préavis, le PR12.28 : le montant pour ce type de placement dépasserait les CHF 50'000.-. Donc, il faut bien une motion, ça ne peut pas être seulement une décision municipale et dans ce préavis PR12.28, il est sorti le 20 août 2012 dans le planning prévisionnel, les travaux de plantation étaient prévus en hiver 2012. Je crains bien entendu que si cette motion est repoussée à plus tard, on perde une année.

Je constate aussi que, depuis le début de l'année, à plusieurs reprises, je me suis alarmé par écrit et par oral que notre Conseil accepte de financer la coupe d'arbres de grandes tailles dont certains sont remarquables au niveau communal. Le remplacement par des jeunes arbres de plus petites tailles, en dehors des critères esthétiques et de conformité estivale, entraîne une diminution de la surface foliaire totale de notre Ville ce qui augmente les conséquences du réchauffement climatique au niveau global.

Je ne comprends pas pourquoi ce Conseil, devant la population, est partisan de toutes mesures visant à limiter le réchauffement climatique et le plus rapidement possible et finalement dans les faits, quand une décision doit être prise, repousse à plus tard et prend le temps alors que la Municipalité, en cas d'acceptation de cette motion, peut elle-même décider de proposer un contre-projet à cette motion. Merci. Donc, je vous invite à entrer en considération et à renvoyer cette motion immédiatement à la Municipalité.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

J'aimerais, conformément à l'article 87 alinéa 1 de notre règlement, que cette motion soit renvoyée justement au prochain Conseil pour que nous ayons le temps d'étudier la recevabilité et le fond. Merci beaucoup de faire voter sur ce point qui reporte donc toute la discussion, que ce soit sur la recevabilité ou sur le fond à la prochaine fois, merci.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Juste pour vous donner peut-être un tout petit peu d'informations. Rappelez-vous, le 3 février 2022, la Municipalité a communiqué au Conseil communal le souhait de végétaliser la cour des Rives, donc c'est un projet qui en cours. Le 10 novembre 2021, le principe d'établir la stratégie de végétalisation a été validée par la Municipalité, les services travaillent dessus. Dans quelques semaines, il y aura la première étape qui sera validée par la Municipalité, si tout va bien, et puis, dans ce cadre-là, une demande de crédit sera faite prochainement et une présentation publique sera aussi faite au Conseil communal avec les futurs projets sur le terrain qui pourront être réalisés dès cet automne.

Je ne vais pas m'étaler plus que ça. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS :**

Donc les plans que je voulais vous présenter ne peuvent bien entendu pas être affichés, je ne sais pas pourquoi, mais toujours est-il que le projet proposé par la Municipalité concerne uniquement la cour du Collège des Rives alors que le projet de la motion concerne aussi le parking de la patinoire. Au niveau du potentiel en arbre, le parking la patinoire correspond à peu près à 90% de la motion, alors que le Collège des Rives 10%. Merci.

***Vote s/renvoi au prochain Conseil***

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

Vu qu'on n'aura pas de décision unanime ce soir, je propose de renvoyer cette motion au prochain Conseil. Donc, je vous propose de voter pour le renvoi au prochain Conseil.

**Le renvoi de la motion au prochain conseil est accepté** par 42 oui, 11 abstentions et 8 non.

Vu l'heure avancée, nous allons traiter les questions, interpellations et vœux au prochain Conseil et nous allons passer directement...

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Le vote est assez clair, mais pas tout le monde dans la salle a compris ce sur quoi on votait. Vous avez dit de renvoyer en Municipalité, c'est ce qui a été dit, donc j'aimerais juste qu'on ait un vote clair et transparent. Est-ce que je peux vous demander de refaire le vote s'il vous plaît ?

***Second Vote s/renvoi au prochain Conseil***

**M. le Vice-président Roland VILLARD :**

D'accord, M. le Conseiller, nous allons repasser à un vote concernant le renvoi de la motion au prochain Conseil.

**Le renvoi de la motion au prochain conseil est accepté** par 56 oui, 14 abstentions et 11 non.

Nous allons donc passer au point discours de notre ordre du jour, nous traiterons les questions, simples vœux et questions au prochain Conseil aussi.

**Discours de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD**

Vous le savez, c'est mon dernier Conseil et donc je tenais à vous dire quelques mots. J'ai donc passé 28 ans de travail au niveau des institutions politiques de cette Ville, travaillé 28 ans, que ce soit au niveau du Conseil communal ou en Municipalité. J'ai été élu en 1994 au Conseil communal, c'était à l'époque deux fois quatre ans, et puis Municipal depuis 2002, Syndic de 2015 à 2021 date à laquelle, en 2015, j'ai quitté mon bureau d'architecture que j'ai dû vendre à cette période-là, la corrélation entre une activité privée et une activité de Syndic était à l'époque pas possible. Et donc, j'ai fait trente ans dans un bureau d'architecture, j'ai vendu mon bureau à cette époque-là et je tiens ce soir à remercier plusieurs personnes.

Je tiens à remercier les électeurs qui m'ont réélu sans discontinuer depuis 28 ans, dont 5 fois à la Municipalité accessoirement ça m'a fait un petit peu plaisir quand même avec le meilleur score au Conseil communal aux dernières élections communales. Je suis d'ailleurs un petit peu désolé de la tournure que prend ce mandat ou qu'a pris ce mandat.

Quelques mots quand même, donc j'ai commencé en 2002 avec l'exposition nationale et c'était quelque chose de particulier, c'était un grand moment comme on appel. J'ai vécu des moments aussi denses et constructifs et aussi contribué notamment à la défense des polices municipales, contre la police unique avec Gloria notamment, défense du SDIS, création des organisations régionales de police et de défense incendie. Construction, aussi différents éléments, on pourrait passer la piscine, le skate, la rénovation du stade, la relance et développement du parc technologique, des collèges, création du Service des sports, mais j'entends ce n'est pas tellement le plus important.

J'ai donc participé pendant 28 ans aux séances du Conseil communal. Alors on voit un peu de tout. On voit un peu tout sur la longueur quand même. J'ai vécu avec des Municipalités de droite, puis de gauche, puis de nouveau droite et maintenant de gauche. Il faut reconnaître que les fronts, quand même depuis le temps, les fronts se sont un petit peu durcis. La bienveillance tant annoncée et recherchée a de la peine à voir le jour, on la cherche des fois encore. Sur ce genre d'expérience, on rencontre des gens magnifiques de tout parti, de tout parti et ça c'est la classe et puis il y a l'inverse. Les années les plus difficiles ont été quand même les trois dernières années. J'ai dû supporter des attaques personnelles bien sûr, en direct ou via la presse, des lettres anonymes, il faut quand même le voir, des menaces et des fouilles dans mes poubelles, on a mis le feu à mon bateau, voilà. Mais, le plus important ce n'est pas tellement ça. Le plus important c'est les attaques qu'il y a eu au niveau de ma famille qui eux n'ont rien demandé. Alors, vous me direz, quand on est un personnage politique on doit le supporter, semble-t-il. Je ne suis pas si sûr, je crois qu'il y a des limites à tout ça.

Sur le mandat qui se termine, j'ai essayé de travailler avec la nouvelle majorité et, ce n'est pas un scoop que de dire que j'ai essayé, mais ce n'est pas possible pour moi. J'essaie de ne pas être désagréable, je dis simplement, je respecte les choix des électeurs qui ont voulu une nouvelle gouvernance, ils l'ont et je trouve que c'est très bien puisque c'est ainsi que ça a été décidé. Seulement, elle se fera donc sans moi. J'ai quand même trouvé un sujet commun avec mes collègues de la Muni actuelle : la défense des ateliers CFF de notre Ville que nous avons défendus bec et ongles et avec, in fine, un résultat positif. Je suis dans le fond assez fiers et reconnaissants du travail qu'on a fait pendant ces longues années avec toutes les personnes personnages qu'on a pu avoir, qu'elle soit au niveau de la Municipalité ou au niveau du Conseil communal.

Je vais continuer donc à défendre Yverdon-les-Bains et sa région via le Grand Conseil. Je vous remercie. Je remercie encore une fois les électeurs, mon parti qui m'a toujours soutenu, mon épouse, sans qui rien n'est possible, on sait tous que les hommes sont un peu perdus quand il n'y a pas une femme à côté, en tout cas je n'aurai jamais pu faire le travail que j'ai fait sans mon épouse Erika et je la remercie infiniment et ainsi que ma famille, évidemment, parce que c'est toujours un petit peu compliqué. Alors voilà, j'aimerais vous dire que, dans le fond, prenez soin de vous, prenez soin d'Yverdon-les-Bains, prenez soin de ma Ville parce qu'elle le mérite. Merci beaucoup, bonne suite à tous.

*Applaudissements*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Discours de M. le  
Conseiller Laurent  
VUITHIER**

Au nom du groupe PLR et de toutes les personnes qui ont eu du plaisir à travailler avec toi durant tes 8 années au Conseil communal et tes 20 années de Municipalité dont 6 comme Syndic, je tiens à te remercier pour ton engagement sans faille pour notre Ville et son développement, notamment au travers de quelques réalisations phares comme la piscine couverte, le stade municipal, le skate parc et sans oublier Y-Parc qui n'a cessé de croître ces dernières années.

Je t'adresse mes meilleurs vœux pour le futur tant politique au sein du Grand Conseil que dans ta vie privée et j'ai le plaisir de t'offrir ces quelques bouteilles de notre région que tu pourras déguster avec ton épouse et tes amis.

*Applaudissements*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Discours de M. le  
Syndic M. Pierre  
DESSEMONTET**

Je ne vais pas refaire la laudatio que j'avais déjà fait au moment de l'annonce du départ de notre collègue Jean-Daniel CARRARD, ancien Syndic de la Ville, Syndic honoraire on devrait dire à partir de maintenant ou en tout cas à partir du 1er août de cette année.

Simplement pour évidemment le remercier chaudement de l'engagement qu'il a pour sa Ville, au-delà évidemment des différences politiques qu'on peut avoir et sur les différences de politiques à mener pour le bien de la Ville. Je crois effectivement avec lui que nous avons en fait plus de points communs que nous le croyons quand il s'agit de défendre les intérêts d'Yverdon-les-Bains, que ça soit au sein de la Ville d'Yverdon-les-Bains ou au sein d'autres institutions, notamment celle du

Grand Conseil puisque j'ai la chance de partager avec lui cette dignité de député au Grand Conseil. Il a été dit encore aujourd'hui à quel point finalement de pouvoir agir dans le cadre de cénacles différents que celui du Conseil communal ou de la Municipalité d'Yverdon, typiquement au niveau du Grand Conseil, et notamment sur des enjeux de finances publiques comme notamment, et ça a été dit, la problématique de la péréquation a une importance primordiale quant à la bonne santé de notre collectivité publique.

Je voudrais ici, pour avoir fait un bout de carrière aussi, saluer les 28 ans, parce que 28 ans c'est quand même extrêmement long : 8 ans de Conseil communal et 20 ans dans la fonction de municipalité, notamment saluer les 6 années à la syndiculture, pour en avoir fait qu'une seule je mesure mieux aujourd'hui le poids que cette fonction représente, évidemment, et la difficulté intrinsèque de pouvoir l'assumer. Je tiens à le féliciter des immenses services qu'il a rendus à la Ville d'Yverdon et vous invite à en faire de même. Je vous remercie de votre attention et pour le reste l'apéritif nous attend, comme il l'a été dit, c'est le Bureau du Conseil qui l'a organisé, mais c'est la Municipalité qui l'offre. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Discours de la Présidente**

Je vais vous partager un mot de notre chère Présidente qui est absente, elle m'a laissé un petit mot à vous partager.

*Chères Conseillères, Chers Conseillers,*

*Chères et chers membres de la Municipalité*

*Si ce soir je n'ai pas le privilège d'occuper le siège de la Présidence, c'est que la vie nous apporte constamment son lot d'imprévus, et heureusement qu'il en est ainsi. Dans mon cas, c'est la vie elle-même qui a décidé de commencer un peu plus rapidement que planifié. Si je regrette vivement de n'avoir pu, ce soir, revêtir un bel habit violet, célébrer les élections à la Présidence de collègues extraordinaires et partager avec vous toutes et tous un rare apéritif de fin de soirée, la raison de cette absence est merveilleuse et j'espère que vous saurez m'en excuser.*

*Avant de vous laisser lever vos verres à la santé de notre assemblée et de l'année écoulée, permettez-moi simplement de procéder à quelques remerciements. En effet, si cette année de Présidence ne m'a pas accordé beaucoup d'opportunités de représentations, elle m'a enrichie sur de nombreux autres aspects, notamment par la rencontre de personnes aussi attachantes et différentes les unes que les autres au sein du bureau.*

*Merci ainsi à Roland Villard pour son soutien, pour nos échanges et pour son implication. Notre Conseil a de la chance de pouvoir compter sur une personne d'aussi grande qualité comme Président. Merci à Aurélie-Maude Hofer pour sa franchise bienvenue, tant dans la critique que dans les rires. Merci à Jean-Claude pour son organisation minutieuse et ses encouragements, ainsi qu'à Véronique, la femme à 7 vies, pour ses petites intentions colorées et fleuries qui égayent nos longues journées de dépouillement. Merci à Stefania pour son engagement malgré ses milliers d'autres missions, à Malory pour nos précieux échanges, à Ervin de nous avoir apporté des surprises plus inattendues les unes que les autres. Enfin, un merci particulier à Laure et Valérie pour leur engagement et leur professionnalisme, malgré un contexte du secrétariat qui ne permet toujours pas d'offrir des conditions de travail à la hauteur des qualités des personnes qui occupent le poste.*

*Finalement, merci à vous chères et chers membres du Conseil. Merci d'œuvrer dans l'acceptation des différentes personnalités et points de vue, qui font la richesse et l'intérêt de notre Conseil et qui nourrissent le débat politique. De mon point de vue, nous avons déjà beaucoup progressé cette année dans la qualité de nos échanges et la tenue de nos discours. Continuez ainsi par la suite, tout en évitant un nivellement et une uniformisation ennuyante des débats.*

*Merci à toutes et tous de m'avoir accordé de vivre cette année riche en émotions. J'espère avoir été à la hauteur de la fonction et me réjouis de pouvoir faire santé à vos côtés dans un avenir pas*



*trop lointain.*

*Toute belle fin de soirée.*

Et c'est signé, Judith Notter. Merci Judith.

Applaudissements.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Clôture

### **M. le Vice-président Roland VILLARD :**

La discussion est toujours ouverte au point de notre ordre du jour.

La parole n'est plus demandée. La discussion de ce soir est donc close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 8 septembre 2022 à 20 heures.

Il est 23h02, je lève cette séance en vous souhaitant un bon apéritif et de bonnes vacances d'été.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Roland VILLARD

Laure FAVRE

Vice-président

Secrétaire adjointe